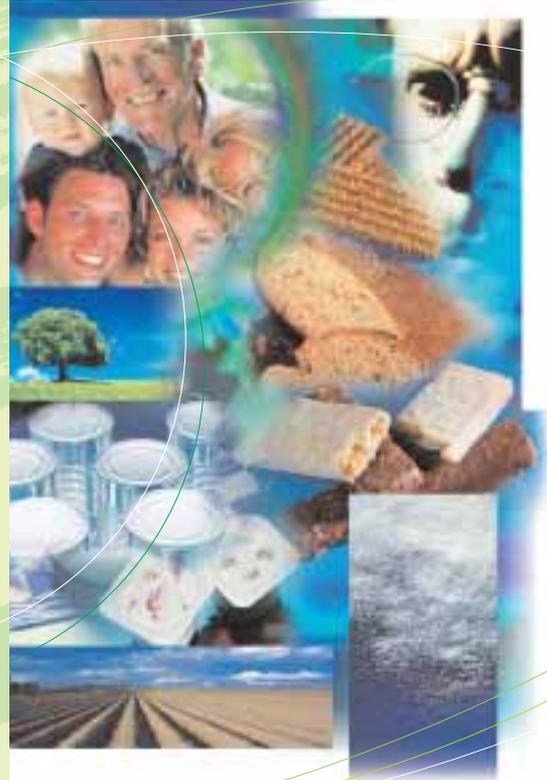


C I A A
RAPPORT
ANNUEL

2 0 0 2

Porte-parole de l'industrie agro-alimentaire européenne



CIAA

Confédération des Industries agro-alimentaires de l'UE
Confederation of the food and drink industries of the EU

RÔLE ET MISSION DE LA CIAA

L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE DE L'UE:

- est le secteur industriel le plus important d'Europe avec un chiffre d'affaires dépassant les 600 milliards d'euros;
- achète et transforme 70% des produits agricoles de l'Union;
- offre à 370 millions de consommateurs une large gamme de produits alimentaires sûrs, sains, agréables, nutritifs et à un coût abordable;
- comprend près de 26.000 entreprises;
- emploie plus de 2,7 millions de personnes;
- est un des principaux exportateurs de produits alimentaires sur les marchés mondiaux (pour une valeur de plus de 45 milliards d'euros par an).

Visitez notre site Web à l'adresse:

www.ciaa.be

La CIAA est le porte-parole de l'industrie agro-alimentaire européenne, premier secteur industriel et un des principaux employeurs et exportateurs de l'Union européenne. La CIAA représente les intérêts des industries agro-alimentaires auprès des institutions européennes et internationales, afin de contribuer au développement d'un cadre réglementaire et économique européen et international alliant compétitivité de l'industrie, qualité et sécurité de l'alimentation, protection du consommateur et respect de l'environnement.

La CIAA compte parmi ses membres, 22 fédérations nationales de l'industrie alimentaire, dont 7 membres observateurs d'Europe centrale et orientale et de l'Espace Economique Européen. La CIAA représente également 32 associations sectorielles européennes et les principales entreprises agro-alimentaires européennes regroupées au sein d'un Comité de Liaison (voir liste des membres, pages 34-35).

Le secrétariat permanent de la CIAA basé à Bruxelles entretient des contacts étroits avec les institutions européennes et internationales pour tout développement relatif au secteur alimentaire et coordonne les travaux de plus de 500 spécialistes regroupés au sein de comités et groupes d'experts autour des trois thèmes suivants:

Commerce et
compétitivité



Politique alimentaire
et du consommateur



Environnement



Au sein de ces comités et groupes d'experts, des industriels de tous les pays de l'Union européenne mettent à la disposition de la CIAA un large éventail de compétences spécialisées. Ils contribuent ainsi à la formulation des positions de la CIAA sur les dossiers prioritaires qui, une fois approuvées, sont communiquées aux responsables politiques communautaires et internationaux concernés.

En raison de son travail de longue date sur le plan européen et international, la CIAA est devenue un interlocuteur privilégié des institutions communautaires et internationales pour les questions horizontales qui concernent le secteur alimentaire, telles que la sécurité et la qualité des denrées alimentaires, la nutrition et la santé, les nouveaux aliments, l'étiquetage, le développement durable et la protection de l'environnement, la Politique Agricole Commune, le commerce international et l'élargissement de l'Union.

La CIAA remplit son rôle de représentant de l'industrie agro-alimentaire de l'UE:

- en aidant l'industrie à renforcer la confiance des consommateurs;
- en établissant une coopération étroite et fructueuse entre tous les maillons de la chaîne alimentaire;
- en assurant un maximum de coordination entre les divers groupes sectoriels et géographiques qui composent l'industrie agro-alimentaire de l'UE.

MESSAGE DE

Robert Raeber

Président de la CIAA (2000-2002)



Au cours de l'année 2002, la CIAA a obtenu d'importants résultats et a relevé avec succès des défis de taille.

La CIAA a continué de mettre son expertise au service des fédérations de l'industrie agro-alimentaire d'Europe centrale et orientale et a contribué concrètement, au travers du programme BSP, à la mise en application sur le terrain de l'acquis communautaire. Après le succès de la première phase de ce programme, la CIAA a été sélectionnée par la Commission pour en gérer le deuxième volet.

La CIAA a conforté sa représentativité en accueillant de nouveaux membres. Les fédérations norvégienne et slovaque ont rejoint la CIAA en tant qu'observateurs. Les compagnies ADM, Interbrew et Pepsico sont devenues membres du Comité de liaison de la CIAA.

Nous pouvons également nous féliciter de l'adoption du règlement établissant les principes de base du droit alimentaire ainsi que de la mise en place de l'AESA et de son conseil d'administration, au sein duquel siège le représentant de l'industrie agro-alimentaire.

Par ailleurs, la CIAA a considérablement augmenté sa visibilité et sa crédibilité, en particulier dans des domaines tels que le développement durable ou le dialogue entre les partenaires de la chaîne alimentaire.

La CIAA a en effet contribué de façon significative à la promotion de l'engagement de l'industrie agro-alimentaire en faveur de la durabilité en prenant l'initiative, à l'occasion du Sommet de Johannesburg, d'élaborer le premier rapport de l'industrie agro-alimentaire mondiale sur le développement durable.

Ce fut un véritable honneur pour moi de présider la CIAA pendant ces deux dernières années et c'est en toute confiance que je transmets à mon successeur, Jean Martin, une organisation forte, crédible et respectée sur la scène européenne.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Raeber'.

Robert Raeber,
Président

MESSAGE DU Président

Après quelques semaines dans le rôle de Président qui m'a été confié par le Conseil d'Administration et dont je m'honore, je souhaite tout d'abord rendre un hommage très sincère à mon prédécesseur, Robert Raeber, et à toutes les personnes qui, avec lui, au Conseil d'administration, au Comité exécutif, au Secrétariat et dans les comités et groupes d'experts ont permis à notre confédération d'accomplir de remarquables progrès au cours des deux exercices écoulés.

Et je souhaite associer à cet hommage le rôle constructif que tous nos membres ont joué, dans les fédérations nationales, dans les secteurs et au Comité de Liaison pour soutenir ces progrès.

Mon ambition est de continuer dans cette voie et de promouvoir, à tous les niveaux, le dialogue constructif que la CIAA a établi avec les autorités et institutions de l'Union européenne.

La déclaration du Conseil européen de Lisbonne et la Politique industrielle pour une Europe élargie récemment publiée par la Commission nous donnent un cadre et des objectifs pour contribuer à l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises.

Dans les mois qui viennent, je souhaite que, ensemble, nous menions une réflexion sur les opportunités et les défis auxquels notre industrie sera confrontée dans les cinq ou dix prochaines années et que, ensemble, nous établissions pour la CIAA une "feuille de route" avec l'objectif d'aider nos entreprises à atteindre les objectifs de Lisbonne.

Ainsi équipée d'une vision à moyen terme des priorités de notre Industrie, forte de son unité et riche de sa diversité, la CIAA, j'en suis convaincu, continuera à jouer un rôle majeur dans le développement de la compétitivité de nos entreprises, petites, moyennes et grandes.

Et j'ai la ferme intention de m'y employer de mon mieux.



Jean Martin,
Président



INTRODUCTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Le secteur de l'industrie agro-alimentaire est en général peu cyclique; il a donc été moins affecté que beaucoup d'autres par la morosité économique généralisée.

Certes notre secteur rencontre ses propres difficultés structurelles: marché saturé en volume, position dominante de la grande distribution, incidence des crises dites alimentaires mais le plus souvent liées à l'amont de la chaîne de production... Le chiffre d'affaires de nos entreprises a malgré tout légèrement progressé pour dépasser 600 milliards d'euros.

Cette dynamique de l'industrie agro-alimentaire est fondée notamment sur l'évolution de la demande liée à des facteurs démographiques et à de nouveaux modes de consommation. Les produits élaborés se développent au détriment des produits bruts, tandis que le snacking et les aliments santé gagnent du terrain.

La stratégie des groupes agro-alimentaires d'autre part, s'est focalisée sur la consolidation des parts de marché, l'amélioration des marges et l'extension géographique.

La maturité du Marché européen, la pression de la grande distribution et les exigences des marchés financiers ont amené de nombreux mouvements de cessions et d'acquisitions qui ont considérablement modifié le paysage de l'industrie européenne et nous ne sommes certes pas au bout de l'évolution.

Dans les domaines d'activité plus particulièrement couverts par la CIAA, l'année 2002 a été comme toujours fertile en événements. Le rapport en donnera un aperçu détaillé mais je souhaiterais quant à moi souligner quelques aspects importants qui ont mobilisé le secrétariat de la CIAA pendant une bonne partie de l'année.

Les OGM

Les autorités européennes se sont mises d'accord sur une réglementation que l'industrie alimentaire appliquera évidemment lorsqu'elle entrera en vigueur même si elle continue à regretter que ses objections, communiquées à de nombreuses reprises, n'aient pas été mieux prises en considération.

Il y a aujourd'hui un consensus scientifique pour considérer que les OGM ne causent pas de problèmes de

santé publique. En outre, la nouvelle réglementation ne répondra pas au besoin d'information du consommateur par les contradictions qu'elle contient: certains produits devront être étiquetés OGM alors qu'ils n'en contiennent pas alors que des produits en contenant "fortuitement" ne seront pas soumis à l'étiquetage.

Enfin, la traçabilité totale telle qu'elle semble être prévue demandera à l'industrie un travail administratif considérable pour une efficacité douteuse compte tenu des possibilités de fraude qui existeront tout au long de la chaîne.

Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire continue à être l'un de nos dossiers les plus importants. Différentes initiatives nouvelles ont eu lieu en 2002 auxquelles nous avons pris une part active.

L'industrie alimentaire est satisfaite d'avoir un représentant de haut niveau au conseil d'administration de l'AESA (Autorité européenne de sécurité des aliments). Elle participera activement à une bonne mise en place de cette Autorité dont on espère qu'elle sera rapidement à même de jouer le rôle éminent qui doit être le sien.

La CIAA a, d'autre part, travaillé en collaboration avec le CIES (Comité International des Entreprises à Succursales) et participe au Groupe de travail mis en place sur la définition de standards de certification.

La CIES et la CIAA travaillent également ensemble à un système commun de gestion des risques qui devrait servir de référence pour les deux partenaires en cas d'alerte.



Avec 45 milliards d'euros, l'Europe est le second exportateur mondial de produits alimentaires transformés qui continuent à connaître une croissance rapide. Il est donc capital que la compétitivité de l'industrie soit préservée.

Enfin la CIAA a présenté à ses principaux partenaires de la chaîne alimentaire un projet de plate-forme pour une mise en place cohérente de la nouvelle législation alimentaire.

Elargissement

Cinq pays candidats ont déjà rejoint la CIAA en tant que membres observateurs: Estonie, Hongrie, République tchèque, Slovaquie et Pologne. Le programme BSP (Business Support Programme), commencé en 2000, s'est achevé en juillet 2002 et a permis de préparer l'adhésion par une bonne intégration de l'acquis communautaire relatif à la législation alimentaire.

La CIAA a reçu un avis positif de la Commission européenne pour un nouveau programme qui devrait démarrer au début de 2003.

Une conférence sur le même thème organisée dans le cadre du SIAL a permis de préciser les domaines qui restent susceptibles d'amélioration. La CIAA a clairement insisté sur le besoin pour les dix pays candidats de respecter sans restriction les normes communautaires de sécurité.

La réforme de la PAC – OMC

La CIAA a accueilli favorablement les propositions de la Commission pour la révision à mi-parcours de la PAC. Pour notre industrie, ces propositions contribueraient à rendre les matières premières agricoles plus compétitives et permettraient de renforcer la position de l'UE lors des négociations de l'OMC.

Avec 45 milliards d'euros, l'Europe est le second exportateur mondial de produits alimentaires transformés qui continuent à connaître une croissance rapide. Il est donc capital que la compétitivité de l'industrie soit préservée.

En ce qui concerne la négociation à l'OMC, les dernières propositions de la Commission européenne ont quelque peu créé la surprise avec notamment des réductions significatives des droits à l'importation de 36% en moyenne et des subventions à l'exportation de 45%.

La CIAA a salué l'effort de la Commission pour présenter des propositions complètes et ambitieuses. Elle insiste une nouvelle fois cependant sur la cohérence entre les engagements à l'OMC et la nécessité de garantir la compétitivité de l'industrie au risque de voir les industriels s'installer ailleurs.

Le développement durable

La CIAA a participé activement au sommet de Johannesburg où elle a présenté le rapport préparé dans le cadre du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement). Ce rapport, qui a demandé de la part de nombreux membres et associations sœurs un travail considérable, témoigne des efforts de l'industrie agro-alimentaire dans les domaines environnemental, social et économique.

Il met aussi en exergue les défis auxquels l'industrie devra faire face dans les années à venir et démontre la volonté claire de celle-ci de poursuivre activement l'intégration de la durabilité dans sa culture d'entreprise et ses méthodes de production.

Organisation

Deux nouveaux membres ont rejoint la CIAA en tant qu'observateurs, la Slovaquie et la Norvège, tandis que les sociétés ADM, Interbrew et Pepsico devenaient membres du Comité de liaison des grandes entreprises de l'industrie agro-alimentaire. Deux secteurs ont de leur côté quitté la CIAA, à savoir ENSCA (boyauderie) et AICV (cidres et vins).

Les efforts de communication ont continué à s'intensifier, notamment avec un congrès de haut niveau organisé en avril à Bruxelles. La CIAA est également de plus en plus présente au Parlement Européen grâce à l'excellent travail de coordination avec ses membres.

En novembre ont eu lieu les nominations pour les mandats d'administrateurs et le Comité exécutif a été en grande partie renouvelé. Nous remercions les membres qui nous ont quitté pour leur soutien et leur participation active.

Le nouveau Conseil d'administration a élu M. Jean Martin, Business Group President Unilever, à la présidence de la CIAA en remplacement de Robert Raeber que nous remercions pour ses deux années de travail intense et son plein soutien au secrétariat.

Raymond Destin,
Directeur Général

2002



UE **Février**
Entrée en vigueur du règlement 178/2002 établissant les principes généraux du droit alimentaire et instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA).



OMS/FAO La CIAA participe à une conférence pan-européenne sur la sécurité et la qualité alimentaire.



UE **Mars**
Le Commissaire Fischler consulte les parties prenantes sur la révision à mi-parcours de la PAC.



OMC A Genève, la session extraordinaire du Comité de l'Agriculture de l'OMC adopte un programme de travail précis en vue de la conclusion d'un accord sur le commerce de produits agricoles.



CIAA **Avril**
A Strasbourg, la CIAA rencontre plusieurs députés européens pour leur présenter les candidats de l'industrie alimentaire au Conseil d'administration de l'AESA.



CIAA Plus de 300 personnes participent au Sommet alimentaire européen organisé par la CIAA, sur le thème "De la qualité pour un consommateur confiant".



PNUE **Mai**
A Paris, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) présente officiellement les 22 rapports sectoriels sur le développement durable, dont celui de la CIAA sur l'industrie agro-alimentaire.



CIAA La CIAA organise un séminaire multi-disciplinaire sur le thème "Influences sur les choix et comportements alimentaires" en collaboration avec l'Université libre de Bruxelles.



CIAA **Juin**
A Copenhague, une délégation de membres de la CIAA rencontre les représentants du gouvernement danois afin de leur présenter les priorités de l'industrie alimentaire à la veille de la présidence danoise de l'UE.



UE Vote en première lecture au Parlement européen sur la révision de la directive étiquetage.



CIAA Présentation du rapport de la CIAA sur le développement durable à la presse, aux institutions européennes et aux représentants de l'industrie.



CIAA La CIAA participe à la conférence Agra-Europe sur la législation alimentaire européenne.



UE **Juillet**
Vote en première lecture au Parlement européen sur les deux propositions OGM (alimentation humaine et animale GM et traçabilité et étiquetage).



UE La CIAA participe à une consultation organisée par la DG SANCO sur l'avant-projet de réglementation sur les allégations, y compris les allégations santé.



UE Le Commissaire Fischler présente sa communication sur la révision à mi-parcours de la PAC.



UE La Commission adopte une proposition de révision de la directive édulcorants visant à autoriser deux nouvelles substances. Pour l'industrie alimentaire, c'est un pas important pour l'innovation.



INT **Août**
La CIAA participe activement au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg.



UE **Septembre**
Vote en première lecture au Parlement européen sur la proposition de révision de la directive emballages et déchets d'emballages.



UE Première réunion du Conseil d'administration de l'Autorité européenne pour la sécurité des aliments.



CIES A Genève, la CIAA participe à la 2ème conférence internationale sur la sécurité alimentaire.



CIAA CONGRILAIT, 26ème congrès mondial du secteur laitier. La CIAA participe à la session consacrée aux allégations santé.



CIAA **Octobre**
Soirée annuelle de la CIAA au Parlement européen sur le thème de la PAC.



UE Les ministres européens de l'environnement scellent un accord politique sur la révision de la directive emballages et déchets d'emballages.



CIAA La CIAA participe au SIAL à Paris. Plus de 120 personnes ont assisté à sa conférence



sur le thème "Qualité et sécurité alimentaire dans une Europe élargie".



UE Le Sommet européen de Bruxelles entérine un compromis sur la politique agricole en vue d'un accord politique formel sur l'élargissement.

Novembre



CIAA Le Conseil d'administration élit Jean Martin, Business Group President Unilever, en tant que nouveau Président de la CIAA.



UE Accord politique au Conseil sur la révision de la directive étiquetage.



UE La CIAA participe à la 2e conférence annuelle sur la politique alimentaire européenne organisée par l'hebdomadaire "European Voice".



UE Les ministres européens de l'agriculture parviennent à un accord politique sur les OGM, prévoyant notamment une procédure centralisée et européenne pour l'autorisation des nouveaux OGM.

Décembre



CIAA A Athènes, la CIAA présente ses priorités aux autorités grecques en vue de la Présidence grecque de l'Union européenne.



UE Les ministres européens de l'environnement finalisent leur position commune sur la traçabilité et l'étiquetage des OGM.



UE Accord politique formel sur l'élargissement au Sommet européen de Copenhague.



UE La Commission propose ses "modalités" pour la négociation agricole du cycle de Doha.

L'industrie agro-alimentaire: structure et emploi	8
Les produits agro-alimentaires sur les marchés mondiaux	9
Focus sur les PME	10
Sécurité alimentaire	11
Information du consommateur	14
Nutrition & santé	15
Commerce bilatéral et international	16
Politique agricole	18
Elargissement	21
Développement durable	22
Environnement	23
Focus sur les PECO	26
Réseaux CIAA	27
Actions de communication	28
Information et publications	31
Comités et groupes d'experts	32
Conseil d'administration	33
Membres de la CIAA	34
Secrétariat de la CIAA	36

Sommaire



L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE:

structure emploi

La stabilité constitue le maître mot des années 2001 et 2002



clés

Chiffres

Evolution économique dans l'industrie agro-alimentaire

Les données structurelles disponibles pour 2001 confirment la capacité de résistance de l'industrie agro-alimentaire communautaire dans un contexte de ralentissement économique, aggravé par les événements du 11 septembre, auquel l'UE n'a pas échappé.

La stabilité constitue le maître mot des années 2001 et 2002

- une production de plus de 600 milliards d'euros,
- 2,7 millions d'employés,
- plus de 26.000 entreprises.

Les premiers résultats font état d'une tendance similaire pour 2002. L'industrie alimentaire semble même enregistrer des résultats meilleurs qu'en 2001.

Croissance de la production de l'industrie alimentaire européenne (%)

	'96	'97	'98	'99	'00	'01	Moyenne	'02*
UE-15	1,0	3,0	0,6	1,6	1,4	0,4	1,3	2,0

(*) 1er semestre 2002

Source: Eurostat

L'industrie agro-alimentaire: un secteur majeur et diversifié de l'économie de l'UE

L'industrie alimentaire confirme, en 2001, sa première place parmi les secteurs industriels européens. Avec 13% de la production totale de l'industrie manufacturière, elle devance les industries de l'automobile, de la chimie ainsi que des machines et équipements. Elle est la première industrie dans de nombreux Etats membres. La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, trois pays caractérisés par un large marché de consommation, représentent plus de 50% de la production de l'industrie agro-alimentaire européenne. La France arrive à la première place avec 115 milliards d'euros.

L'industrie agro-alimentaire est extrêmement variée, tant du point de vue des produits finaux élaborés que des types d'activités. Les chiffres clés, consolidés pour l'UE et rassemblés dans le tableau ci-contre, n'apportent donc qu'une vue partielle de ce secteur diversifié. Ces données, les plus récentes disponibles au niveau communautaire, prennent en compte les structures rassemblant plus de 20 salariés. Cependant, l'industrie agro-alimentaire comprend une forte proportion de petites entreprises, notamment de type familial dans les pays méditerranéens.

Quant aux branches sectorielles, les industries de la transformation de la viande, du lait et les boissons représentent la moitié de la valeur de la production alimentaire totale. La catégorie "divers produits alimentaires", dominée par les produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie constitue également une part importante de la production alimentaire communautaire.



Structure/production par pays

Estim. 2001	Production*	Valeur ajoutée**	Employés***	Nombre d'entr.
UE	626	145	2.796	29.635
B	24 ¹	5	62	723
DK	17 ¹	4	87 ¹	450
D	110	27	597	6.035
EL	5	1	43	1.036 ¹
E	67 ¹	14	371 ¹	3.040
F	115 ²	21	392 ²	3.604
IRL	15	4	47	687
I	93	24	268	6.800 ³
L ¹	1	0	4	226
NL	39 ¹	6	147 ¹	855
A	11 ¹	2	79 ¹	1.264 ¹
P	10 ¹	2	104 ¹	1.916 ³
FIN	8	2	34	336
S	13	3	53	344
UK	98 ¹	30	506 ¹	2.319

Source: Eurostat
 (*) à prix courants (€ milliards)
 (**) € milliards
 (***) x1000

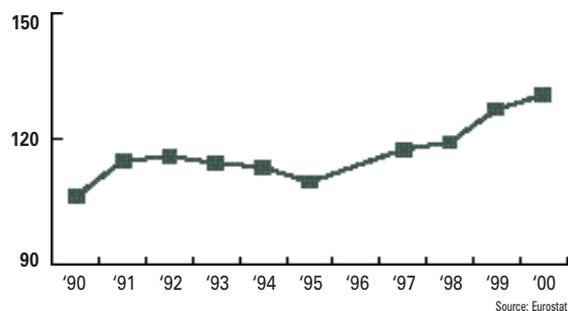
entreprises de plus de 20 employés sauf:
 (1) plus de 1 employé
 (2) plus de 3 employés
 (3) plus de 9 employés

Structure/production par secteur

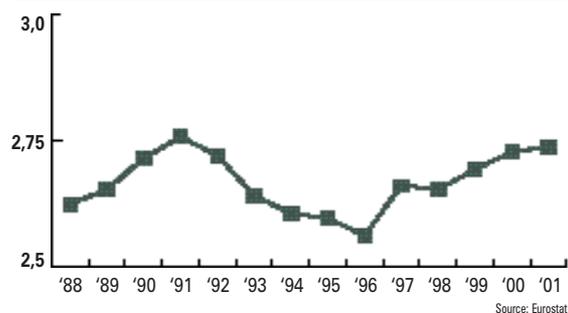
Estimations 2001	Production		Valeur ajoutée		Employés	
	€ milliards	%	€ milliards	%	1000	%
Produits de la viande	126	20,1	23	15,9	624	22,3
Produits de la pêche	15	2,4	2	1,4	93	3,3
Fruits et légumes transformés	36	5,8	9	6,2	168	6,0
Huiles et matières grasses	25	4,0	3	2,1	48	1,7
Produits laitiers	96	15,3	16	11,0	274	9,8
Farines et produits amylacés	27	4,3	6	4,1	78	2,8
Alimentation animale	40	6,4	6	4,1	98	3,5
Divers produits alimentaires	163	26,0	48	33,1	1.078	38,6
Boissons	98	15,7	32	22,1	335	12,0
TOTAL	626	100	145	100	2.796	100

Note: - pour la définition des variables, voir www.datashop.org
 - le secteur de l'industrie agro-alimentaire est couvert par la division 15 de la nomenclature Nace Rev1

Valeur ajoutée aux coûts des facteurs à prix constants (€ milliards)



Nombre d'employés (millions)



La compétitivité de l'industrie passe par l'innovation

Des aliments enrichis à ceux permettant de réduire le risque de maladies, nombreux sont les produits nouveaux mis actuellement sur le marché qui répondent à une demande croissante des consommateurs: combiner plaisir, bien-être et santé.

Au chapitre de l'innovation, diverses tendances sont observables:

- Le bénéfice pour la santé d'un aliment reste une valeur sûre de l'innovation, reflétant un souci croissant des consommateurs de maîtriser leur corps, de se relaxer et de mener une vie plus saine;
- Le besoin de retour aux sources se traduit dans l'alimentation par l'essor des produits de tradition et du terroir, adaptés aux exigences d'aujourd'hui et faciles à préparer;
- L'engouement pour le tourisme et l'exotisme a conduit à la mise sur le marché d'aliments influencés par les cuisines dites ethniques et régionales;
- La facilité reste un des moteurs clés de l'innovation. La tendance est aujourd'hui au développement de produits à usage spécifique selon la cible (enfants, personnes âgées, ...). Le besoin de liberté et de mobilité pousse les industriels à développer des produits "nomades", c'est à dire consommables en tout temps et en tout lieu, sans que les supports traditionnels (assiettes, couverts, ...) soient nécessaires.

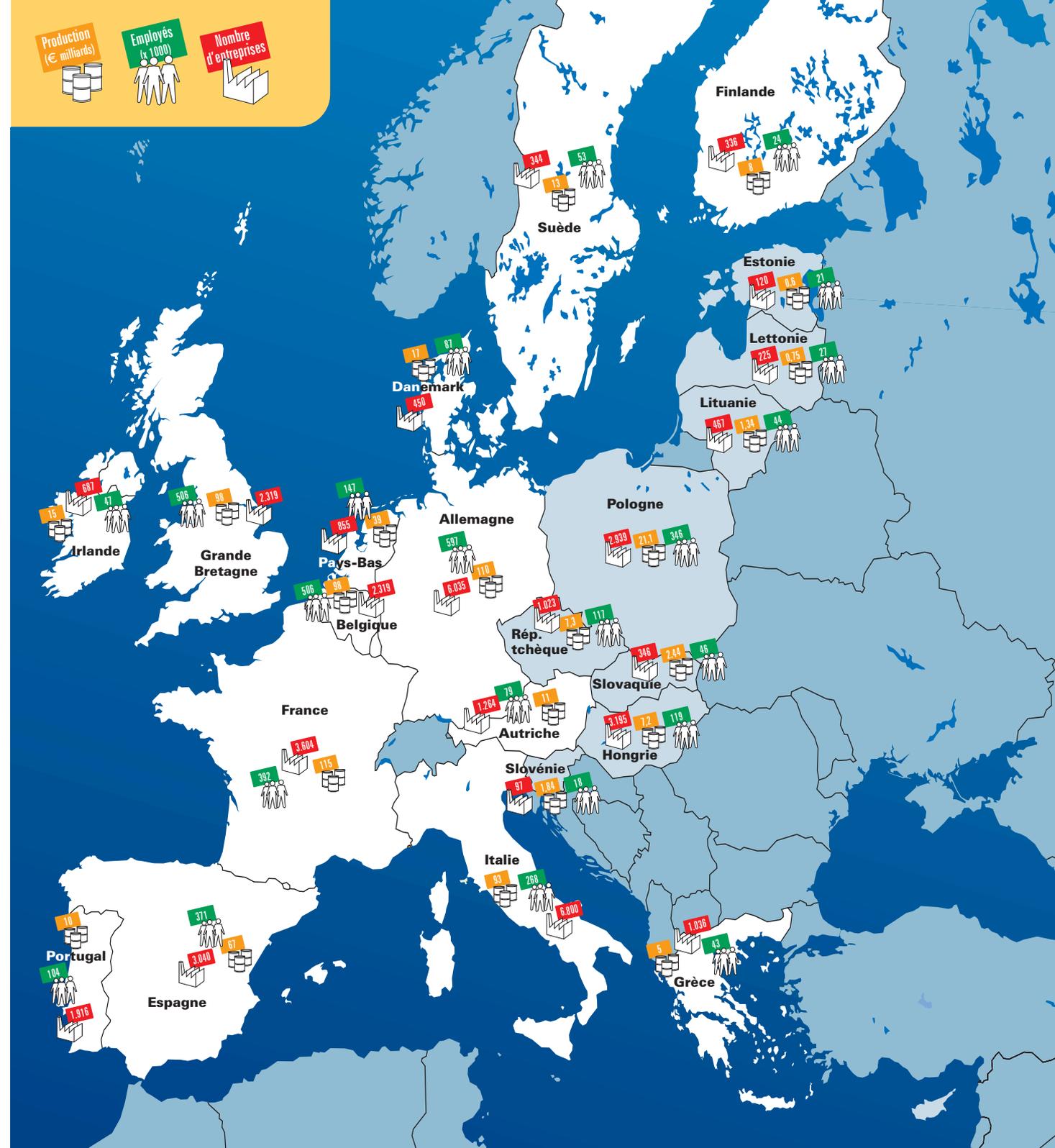
Source: Eurostat



Les demandes des consommateurs, miroir des profondes mutations des valeurs sociales, des modes de vie et des développements démographiques, sont multiples. Pour pouvoir y répondre, les industriels ont besoin d'un cadre réglementaire harmonisé leur permettant d'exploiter les résultats de leurs recherches.

Au sommet de Lisbonne en 2000, l'Europe s'est fixée pour objectif de devenir l'économie la plus compétitive au monde d'ici 2010. La stimulation de l'innovation, l'intensification des efforts en matière d'éducation et le renforcement de la capacité entrepreneuriale sont les clés qui devraient permettre à l'Europe de réaliser cet objectif et de rattraper son retard par rapport aux Etats-Unis.

Source: Répertoire des tendances & innovations internationales, SIAL, 2002.



LES PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES SUR LES marchés mondiaux

2001 et 2002 ont globalement confirmé la reprise des échanges commerciaux

Chiffres clés du commerce en produits agricoles de base et transformés en 2001 (€ milliards)

	Exportations	Importations	Solde
Produits agricoles de base	9,7	28,3	-18,6
Produits agro-alimentaires	45,0	38,4	6,6
<i>dont hors Annexe I</i>	16,0	3,9	12,1
Tous produits agricoles de bases et transformés	54,7	66,7	-12,0

Source: Eurostat

L'année 2001 et le premier semestre 2002 ont globalement confirmé la reprise des échanges commerciaux, après les années de crise en 1999 et 1998. Les exportations de produits agro-alimentaires communautaires vers les pays tiers poursuivent leur croissance en 2001 (+5%) même si celle-ci est moins forte que celle enregistrée en 2000 (+12%). En 2001, les exportations de produits agro-alimentaires ont atteint € 45 milliards.

Le solde des échanges se maintient au niveau de € 6,6 milliards. Ce solde positif contribue à réduire le déficit enregistré pour les produits agricoles de base (€ -18,6 millions). On notera également la bonne performance à l'exportation des produits à haute valeur ajoutée, représentés par la catégorie "hors annexe I", avec un excédent commercial de € 12 milliards.

Un quart des exportations de produits agro-alimentaires communautaires est destiné aux Etats-Unis qui restent ainsi le premier acheteur de produits agro-alimentaires européens. Les tendances des échanges par pays reflètent le contexte international: forte croissance des échanges avec les PECO par rapport à 2000 (+14%) dans le contexte de la phase de pré-adhésion, redémarrage des exportations vers la Russie (+ 27%), net recul des exportations vers l'Amérique latine et notamment l'Argentine (-21%).

(1) Produits alimentaires à haute valeur ajoutée non listés dans l'annexe du Traité de Rome.
Par exemple: les pâtes alimentaires, biscuits, chocolats, glace, bière, yoghourt contenant des fruits ou du cacao, produits amylacés, boissons spiritueuses...

5 principales destinations des exportations en 2001

Pays	€ milliards
Etats-Unis	9,1
Japon	3,7
Suisse	2,6
Russie	2,6
Canada	1,4
Total monde	45,0

Source: Eurostat

5 principales origines des importations en 2001

Pays	€ milliards
Brésil	4,0
Etats-Unis	3,4
Argentine	2,9
Chine	1,5
Nouvelle-Zélande	1,5
Total monde	38,4

Source: Eurostat

Premières tendances de 2002

Le taux de croissance globale des exportations du secteur durant le premier semestre 2002 reste largement positif, à hauteur de près de 5%, même s'il marque une nette pause après le taux de 10% enregistré durant la même période en 2001. L'analyse des exportations par pays destinataires confirme les tendances observées ci-dessus.

Exportations: premiers semestres 2001 et 2002

	Janvier à Juin		Evolution 2002/2001 (%)
	2001 € milliards	2002 € milliards	
Alena**	4,9	5,6	13,6
Pecos***	1,9	2,2	15,9
Mercosur	0,3	0,4	-28,9
CEI*	1,4	1,6	9,8
Total	21,4	22,5	4,7

(*) Ex-URSS (sauf Etats baltes)
(**) Canada, Etats-Unis et Mexique
(***) Pays d'Europe Centrale et Orientale

Source: Eurostat

Performance par secteur

Au-delà de l'évaluation globalement positive, des disparités apparaissent entre les secteurs. Les meilleures performances dans les échanges entre l'UE et les pays tiers sont enregistrées dans le secteur des boissons et des "divers produits", les excédents commerciaux atteignant respectivement € 9,6 milliards et € 7,4 milliards. Ces deux secteurs sont également en tête en termes de volume des exportations.

Exportations par secteur en 2001 (%)

Boissons	29,4
Divers produits alimentaires	25,5
Produits laitiers	11,5
Produits de la viande	10,0
Huiles et matières grasses animales et végétales	6,0
Fruits et légumes transformés	5,7
Produits de la pêche	4,2
Farines et produits amylacés	4,0
Alimentation animale	2,6
Autres	1,0

Divers produits alimentaires:
confiserie, biscuits, préparations alimentaires...

Source: Eurostat

FOCUS SUR LES

PME

les PME génèrent près de la moitié de la production et de la valeur ajoutée totales du secteur

Une industrie diversifiée

L'industrie agro-alimentaire de l'UE est composée d'une grande majorité de petites et moyennes entreprises (PME) avec moins de 250 employés puisque la part des PME a atteint 99,3% du total en 1999. 8 entreprises sur 10 ont en réalité moins de 10 salariés.

S'agissant de leur poids économique, les PME génèrent près de la moitié de la production et de la valeur ajoutée totales du secteur. Environ deux tiers des salariés de l'industrie agro-alimentaire travaillent pour une PME comptant entre 1 et 249 employés.

Les fortes disparités quant à la structure du secteur agro-alimentaire entre les Etats membres du nord et du sud sont apparentes dans le tableau ci-dessous qui indique le nombre moyen d'employés par entreprise. Cette structure atomisée dans les pays du sud s'explique, en partie, par des facteurs historiques liés à l'importance des petites entreprises familiales.

Nombre moyen d'employés par entreprise (1999)

UE	14,1
Irlande	69,0
Finlande	21,2
Allemagne	19,4
Espagne	14,6
Portugal	13,3
Belgique	11,1
France	9,0
Italie	6,3

Source: Eurostat

Entreprises agro-alimentaires – principaux indicateurs (1999)

	Production (%)	Valeur ajoutée aux coûts des facteurs (%)	Nombre d'entreprises (%)	Nombre de personnes employées (%)
Micro-entreprises 1 à 9 employés	7,7	9,9	80,5	19,2
Petites entreprises 10 à 49 employés				
dont 10 à 19	6,1	6,4	10,9	10,6
20 à 49	10,5	9,5	5,0	11,0
Moyennes entreprises 50 à 249 employés				
dont 50 à 99	9,6	8,2	1,7	8,5
100 à 249	17,2	14,4	1,2	13,1
Grandes entreprises + de 250 employés				
dont 250 à 499	14,7	14,0	0,4	10,6
500 à 999	11,2	11,1	0,2	10,1
>1000	23	26,6	0,1	16,9
Industrie UE	€ 589 milliards	€ 145 milliards	252.472	3.549.000

Source: Eurostat

La productivité apparente du travail

La productivité apparente du travail, mesurée au travers de la valeur ajoutée par personne employée, est un indicateur de la compétitivité des entreprises. Dans tous les états membres, les grandes entreprises du secteur agro-alimentaire présentent des productivités supérieures aux PME, en particulier celles employant moins de 20 salariés.

Productivité apparente du travail en fonction de la taille des entreprises (2000) - € 1000

	B	Dk	F*	D	I	P	E
Entreprises 1 à 19 empl.	26,2	28,9	28,4	15,9	24,0	8,8	20,7
Entreprises + 20 empl.							
dont 50 à 99	n.d.	43,7	41,2	35,4	53,9	20,3	n.d.
>1000	87,3	56,6	72,1	n.d.	n.d.	67,0	n.d.
Product. moyenne	49,6	48,5	43,3	35,7	39,6	20,5	36,6

(*) 1999
(n.d.) non disponible

Source: Eurostat

Sécurité

ALIMENTAIRE



Vers une évaluation européenne des risques

Le droit alimentaire européen

Dossier

► Dans le cadre de la mise en œuvre de son livre blanc sur la sécurité alimentaire, la Commission a publié en 2000 une proposition de règlement établissant les principes généraux de la législation alimentaire et instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA). Ce règlement implique des changements importants pour la chaîne alimentaire dans son ensemble:

- tous les opérateurs de la chaîne seront soumis aux mêmes obligations en matière de responsabilité et de traçabilité;
- l'AESA sera responsable au niveau européen de l'évaluation et de la communication des risques, contribuant ainsi à renforcer la confiance des consommateurs mais aussi à stimuler l'innovation;
- enfin, le règlement établit des principes et des définitions de base qui devront s'appliquer à toute future législation alimentaire, répondant ainsi au besoin de cohérence et d'harmonisation, souvent prôné par l'industrie alimentaire.

Réalisations

► La CIAA a salué la rapidité avec laquelle les Institutions européennes ont permis l'adoption de cette réglementation essentielle pour la chaîne alimentaire.

Publié au Journal officiel le 1er février 2002, le règlement 178/2002, est entré en vigueur le 20 février. Certaines de ses dispositions, dont celles relatives à l'AESA sont devenues effectives dès ce jour, les autres ne seront d'application que le 1er janvier 2005.

Enjeux

► Il conviendra d'évaluer l'impact réel pour les entreprises de la mise en application des nouvelles règles, notamment en matière de traçabilité et de responsabilité. Le règlement dote les Institutions européennes de moyens renforcés pour la gestion du risque, et la Commission d'une unité de gestion de crise qui se mettra en place en cas de besoin. Mais pour être vraiment efficace, cette unité devrait être permanente.

L'Autorité européenne de sécurité des aliments

Dossier

► Un des effets immédiats de l'entrée en vigueur du règlement 178/2002 fut la création officielle de l'AESA. Le dernier obstacle législatif franchi, les structures administratives restaient encore à être mises en place pour que l'AESA puisse réellement fonctionner. En juillet, le Conseil d'administration a été nommé. Il est composé de 14 experts indépendants et d'un représentant de la Commission. Sa première tâche aura été de nommer le Directeur exécutif, Geoffrey Podger, auparavant directeur de l'agence britannique pour la sécurité alimentaire (officiellement en fonction depuis le 1^{er} février 2003).

Réalisations

► La CIAA a suivi de près la mise en place des différents éléments qui devaient permettre à l'AESA de commencer à fonctionner réellement.

Le candidat de la CIAA siège aujourd'hui au Conseil d'administration. L'industrie alimentaire contribue ainsi à la mise en place de l'AESA. Le fait que tous les maillons de la chaîne soient représentés au sein du Conseil d'administration de l'AESA, y compris l'industrie, est un gage de représentativité et de crédibilité.



Pourquoi avons-nous besoin de l'AESA? L'Europe doit disposer d'un organe indépendant chargé d'identifier les risques, de les évaluer et de communiquer les résultats de ces évaluations aux consommateurs. Ce besoin a été encore confirmé par la crise de l'acrylamide déclenchée en avril, suite à la publication en Suède de résultats de recherches qui avaient décelé d'importants taux d'acrylamide dans certains produits alimentaires. Si elle avait déjà été opérationnelle, l'AESA aurait eu un rôle clé à jouer pour l'évaluation et la mise en contexte de ce risque.

Chargée de la responsabilité de procéder à l'évaluation, au niveau européen, de nouveaux produits et ingrédients, l'AESA devient un véritable moteur de l'innovation.

Enjeux

► Le réel défi en 2003 pour l'AESA sera de parvenir à asseoir son autorité et sa crédibilité afin de répondre aux attentes de tous les partenaires de la chaîne, des producteurs agricoles aux consommateurs, sans oublier l'industrie. Mais pour ce faire, l'AESA devra disposer des moyens humains et budgétaires nécessaires, que l'absence de décision finale sur le siège pourrait continuer à hypothéquer pour un temps encore. (Suite p.13)

ENTREVUE AVEC

Andrew Stimpson

porte-parole de l'AESA

Vers une approche intégrée de la sécurité alimentaire dans l'UE

Après l'entrée en vigueur officielle du règlement établissant l'AESA début 2002, le reste de l'année a été consacré à la mise en place des éléments essentiels de l'autorité: le choix de la localisation temporaire de l'Autorité, la mise en place du personnel et des infrastructures de base, l'établissement du Conseil d'administration et le recrutement du Directeur exécutif. Quelles sont les priorités pour 2003?

Maintenant que Geoffrey Podger, le Directeur exécutif de l'AESA a pris ses nouvelles fonctions, le principal défi, sera de doter l'autorité des ressources essentielles pour qu'elle puisse mener à bien sa mission. Il s'agit du forum de consultation, du comité et panels scientifiques et bien entendu du personnel de l'Autorité. Le forum de consultation a tenu sa première réunion les 6 et 7 mars et suite à l'appel à manifestation d'intérêt, le Comité et les panels scientifiques devraient être opérationnels en mai. D'ici fin 2003, l'AESA devrait disposer d'un personnel scientifique, administratif et de communication d'environ 90 personnes. Toutefois le recrutement effectif du personnel et la mise en place des panels ne seront possibles que si le budget total de l'AESA est accordé par le Parlement européen. L'AESA sera alors au cœur d'un réseau scientifique européen de la sécurité alimentaire et l'une de ses priorités majeures sera dès lors de mettre en place les éléments initiaux de ce réseau en collaboration avec les acteurs clés. Mais ces activités seront aussi retardées si le budget de l'AESA n'est pas rapidement libéré.

Quelle est la situation actuelle concernant le budget de l'AESA?

Environ la moitié des 16 millions d'Euros du budget de l'AESA a été gelée par le Parlement européen. Le président du conseil d'administration de l'AESA a adressé une lettre au Parlement afin d'expliquer les conséquences d'un gel des fonds. Cela pourrait provoquer notamment un ralentissement du recrutement du personnel et des activités du Comité et des panels scientifiques. Dès qu'ils seront en

place, le Comité et les panels scientifiques seront chargés d'examiner les demandes de la Commission, du Parlement, des gouvernements des Etats membres ou de l'autorité elle-même. Toutefois, la possibilité de traiter ces demandes dépendra des fonds disponibles pour organiser les réunions et du personnel qui aura pu être recruté, compte tenu des contraintes budgétaires.

Comment sera organisée la coordination avec les Etats membres?

Chaque Etat membre a été invité à nommer des représentants au forum de consultation. Ce forum nous permettra de développer une coopération efficace avec les Etats membres et un échange d'information avec les responsables de l'évaluation mais aussi de la gestion et de la communication des risques dans chacun des pays de l'UE. L'un des défis les plus importants sera de faire face à la grande diversité en matière d'organisation et de compétences. Les autorités pour la sécurité alimentaire ne sont pas organisées de la même façon dans tous les Etats membres. La plupart des pays, mais pas tous, disposent d'une agence équivalente à l'AESA. Si toutes les autorités sont chargées de l'évaluation des risques, dans certains pays, comme la Grande Bretagne, l'Irlande et les Pays-Bas, elles sont également responsables de la gestion des risques. Les responsabilités en matière de communication des risques varient également d'un pays à l'autre. En raison d'une telle diversité, il est essentiel que soit mis en place un réseau de haute qualité afin d'assurer un échange d'information et une participation efficace aux décisions.

Comment les autres acteurs de la chaîne alimentaire seront-ils impliqués?

Chaque maillon de la chaîne alimentaire dispose d'une expertise scientifique importante. Une de nos priorités sera d'impliquer autant de scientifiques que possible dans le

processus d'évaluation des risques. Toutefois, toutes les actions doivent être menées dans un cadre d'impartialité et d'ouverture. C'est pourquoi, lorsqu'il sera fait appel à l'expertise extérieure, aucun partenaire individuel ne sera privilégié. Nous entamerons dès lors un dialogue avec le plus grand nombre de parties prenantes afin d'identifier les mécanismes les plus appropriés pour assurer l'excellence scientifique, l'impartialité et l'ouverture et développer une approche totalement intégrée de la sécurité alimentaire européenne.

Peut-on s'attendre à une décision en 2003 sur la localisation à long terme du siège de l'AESA?

Cette décision ne nous appartient pas. Nous avons entrepris tout ce qui était en notre pouvoir pour encourager le Conseil à prendre une décision mais la situation demeure incertaine. Nous avons insisté sur le fait que cette incertitude aura un effet négatif sur le fonctionnement de l'AESA et qu'elle pourrait notamment décourager bon nombre de personnes compétentes de présenter leur candidature pour un poste à l'AESA.

Si l'on se penche à nouveau sur les grands dossiers de 2002, qu'est-ce qui aurait pu être différent si l'AESA avait déjà été opérationnelle?

Si le conseil d'administration, le forum de consultation, le Comité et les panels scientifiques ainsi que le Directeur exécutif et son personnel complet de 250 personnes avaient été en place début 2002, la situation aurait pu être bien différente. Grâce au forum de consultation, nous aurions été capables de coopérer plus efficacement avec les Etats membres et de développer ainsi une approche intégrée de la sécurité alimentaire européenne. Via le Comité et les panels scientifiques, nous aurions eu accès à un réseau de scientifiques de haut niveau capable d'évaluer les risques de manière rapide et efficace. Enfin au travers de notre réseau de communication du risque, nous aurions été capables de fournir au consommateur les informations les plus appropriées dans les meilleurs délais. Chacune de ces actions aurait bénéficié du soutien du personnel de l'autorité. Nous aurions alors disposé de l'AESA dont l'UE a besoin.



OGM

Dossier

► Tout au long de l'année 2002, les deux propositions OGM de la Commission, portant l'une sur l'alimentation humaine et animale à base d'OGM et l'autre sur l'étiquetage et la traçabilité des OGM, ont poursuivi leur cheminement législatif au Parlement et au Conseil. Dans la pratique, ces propositions visent notamment à étiqueter tous les produits dérivés d'ingrédients génétiquement modifiés même si la protéine modifiée n'est ni présente, ni détectable dans le produit final. L'étiquetage devrait donc se baser sur les certificats délivrés par les différents fournisseurs plutôt que sur des tests analytiques comme c'est le cas dans le système existant.

Réalisations

► Dès le premier semestre 2002, la CIAA a mis en place une coordination de toutes les associations industrielles concernées afin de développer une alternative viable. Pour l'industrie, le système d'étiquetage doit être basé sur la détectabilité, dans le produit final, de la protéine ou de l'ADN issue de la modification génétique. Bien que l'industrie agro-alimentaire ait insisté à maintes reprises sur les difficultés que les nouvelles dispositions poseraient aux opérateurs alimentaires, mais aussi aux autorités de contrôle, ce point de vue n'a pas été partagé par les députés européens lors de leur vote en première lecture en session plénière le 3 juillet. D'autres arguments de l'industrie ont toutefois été pris en compte. Ainsi les députés ont rejeté les amendements visant à étiqueter les produits dérivés d'animaux nourris à base d'OGM. Après le vote du Parlement, les discussions au sein du Conseil ont fait apparaître d'importantes divergences entre Etats membres, notamment sur les seuils de tolérance et sur les procédures d'évaluation des nouveaux OGM. Fin 2002, les ministres de l'Agriculture sont toutefois parvenus à un compromis mettant en place une procédure communautaire centralisée, basée sur les avis scientifiques de l'AESA, pour l'autorisation des nouveaux OGM.

Enjeux

► Suite à l'accord politique scellé au sein du Conseil fin 2002, le Parlement européen devra se prononcer en seconde lecture sur la position commune du Conseil. Ensuite, les règlements pourront entrer en vigueur.

Il est donc urgent que des solutions soient définies pour assurer que les nouvelles dispositions puissent être appliquées par les opérateurs.

Hygiène et contrôles officiels

Dossier

► En juillet 2000, la Commission a présenté un ensemble de cinq propositions relatives à l'hygiène, l'une portant sur les règles générales d'hygiène et les quatre autres sur les règles relatives aux animaux et produits d'origine animale. En juin 2002 le Conseil est parvenu à un accord politique sur les règles générales d'hygiène. Trois autres éléments de l'ensemble législatif, portant sur les règles en matière d'hygiène et de santé animale, ont eux aussi été adoptés. Il faudra attendre que la dernière proposition sur les contrôles relatifs aux produits d'origine animale, fasse l'objet d'un vote au Parlement, pour que le Conseil adopte une position commune sur la nouvelle législation en matière d'hygiène.

Réalisations

► Le Conseil et le Parlement ont accepté de traiter la proposition sur les règles générales d'hygiène et celle sur les règles relatives aux produits d'origine animale comme un tout, afin d'éviter des risques d'incohérence. Pour l'industrie, il est vital que tous les opérateurs de la chaîne alimentaire, y compris la production primaire et la distribution, indépendamment de leur localisation géographique ou de leur taille, soient soumis aux mêmes règles d'hygiène. Il s'agit là d'une condition sine qua non pour que les exigences en matière de protection de la santé des consommateurs soient respectées tout au long de la chaîne.

Enjeux

► La mise en place d'un cadre communautaire cohérent pour les systèmes de contrôle est essentielle pour garantir l'efficacité de la nouvelle législation en matière d'hygiène. La proposition que la Commission a publié début 2003 sur les contrôles alimentaires jouera donc un rôle clé. Elle devrait notamment imposer les mêmes contrôles aux pays tiers qui exportent des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux vers l'Europe. Cette approche permettra de mettre en place des procédures de contrôle équivalentes à travers toute l'Union européenne ce qui, devrait être favorable à la compétitivité de l'industrie européenne.

Ingrédients alimentaires

Dossier

► La CIAA a suivi de près les développements législatifs relatifs aux ingrédients alimentaires. Le 11 juillet, la Commission a adopté une proposition de révision de la directive édulcorants, transmise ensuite au Parlement européen et au Conseil. La Commission a continué à travailler sur son projet de proposition visant à réviser le cadre réglementaire relatifs aux arômes alimentaires. Cette révision a notamment pour objectif de simplifier la procédure d'autorisation des nouveaux arômes.

Réalisations

► **Révision de la Directive sur les arômes alimentaires:** la mise en place d'un système simple et efficace pour l'autorisation des nouveaux arômes, basé notamment sur une procédure centralisée d'évaluation par l'AESA répondrait aux objectifs de l'industrie.

La proposition visant à approuver deux **nouveaux édulcorants** (le sucralose et le sel d'aspartame-acésulfame) devrait permettre à l'industrie de continuer à innover et de répondre à la demande des consommateurs de produits à énergie réduite. La Commission a également proposé de réduire les niveaux maximum pour l'utilisation d'un autre édulcorant, le cyclamate. Pour la CIAA, cette réduction n'est pas scientifiquement justifiée.

Enjeux

► La simplification des procédures d'autorisation doit être à la base de toute future révision de la législation européenne sur les ingrédients alimentaires. Pour l'industrie agro-alimentaire, toute future révision de la Directive cadre sur les additifs alimentaires devrait avoir pour objectif de mettre en place une évaluation centralisée des nouveaux additifs par l'AESA et de remplacer le système actuel d'autorisation par co-décision par une procédure en comitologie.



Etiquetage: privilégier la qualité de l'information

Etiquetage des allergènes

Dossier

En septembre 2001, la Commission a présenté une proposition de révision de la directive étiquetage dont le principal objectif était de mentionner la liste complète et détaillée des ingrédients, en supprimant la règle des 25% (limite en dessous de laquelle les ingrédients

d'un ingrédient composé ne devaient pas être mentionnés), et de contribuer ainsi à une meilleure information des personnes souffrant d'allergies alimentaires. Tout au long de l'année 2002, cette proposition a fait l'objet d'intenses discussions au Parlement et au Conseil, où les ministres sont parvenus à un accord politique en novembre.

Réalisations

Des ajustements techniques ont été proposés afin de limiter les effets de la suppression de la règle des 25% et donner une certaine flexibilité aux fabricants alimentaires pour l'étiquetage de leurs produits. Ainsi des dérogations aux règles d'étiquetage pour certains ingrédients présents en faible quantité permettront aux fabricants de ne pas modifier l'étiquette à chaque changement non significatif dans la liste d'ingrédients.

Mais ces dérogations ne concernent pas les ingrédients identifiés dans la proposition de révision de la directive comme allergènes potentiels. Ceux-ci devront toujours être étiquetés.

Les ajustements techniques sont essentiels pour contrôler les coûts de fabrication et garantir la disponibilité des denrées sur le marché à prix constant.

Enjeux

Les informations mentionnées sur l'étiquette doivent faciliter le choix du consommateur. C'est donc la clarté et non la quantité de l'information qui doit être privilégiée: trop d'information nuit à l'information! Ainsi le fait d'identifier après chaque ingrédient la source allergène de laquelle il est dérivé n'est pas une information pertinente pour le consommateur lorsque l'ingrédient en question ne contient plus la protéine allergène. Dans ce cas, le consommateur allergique verra son choix de produits sérieusement réduit alors que les aliments concernés ne présentent de facto pas de risque pour lui.

Informers les consommateurs des bénéfices pour la santé d'un aliment

Dossier

Les recherches dans le domaine de la nutrition et de la santé ont mis en évidence les bénéfices de certains aliments, pouvant aller, dans certains cas, jusqu'à la réduction du risque de contracter une maladie donnée. Les fabricants alimentaires doivent pouvoir exploiter les résultats de la recherche, notamment en les communiquant aux consommateurs grâce aux allégations santé. Une réglementation européenne est nécessaire dans ce domaine où d'importantes disparités subsistent entre Etats membres.

Réalisations

En acceptant d'opérer une distinction entre la prévention des maladies et la réduction du risque de contracter ces maladies, la Commission ouvrait enfin la voie vers la réglementation de toutes les allégations.

Début juillet 2002, la Commission présentait à toutes les parties concernées son projet de réglementation européenne qui incluait les allégations santé.

Le projet de la Direction générale Santé et Protection des Consommateurs a été soumis à une consultation interservice fin janvier 2003. La CIAA attend avec intérêt la proposition finale de la Commission qui devrait être publiée avant l'été 2003.

Enjeux

Il faudra s'assurer que la future réglementation stimule la recherche et l'innovation, permettant ainsi aux consommateurs de bénéficier d'un choix plus large de produits innovants présentant un bénéfice pour la santé. Pour ce faire, les industries devraient pouvoir faire des allégations sur tout type de produit, à condition que l'allégation s'appuie sur des preuves scientifiques et soit bien comprise par le consommateur.

Etiquetage:

les clés d'une bonne information du consommateur

Toute législation européenne en matière d'étiquetage doit à la fois répondre aux besoins d'information du consommateur, tenir compte des contraintes pratiques pour les opérateurs et assurer le bon fonctionnement du marché intérieur. L'étiquetage du futur doit être guidé par quatre principes de base:

- **Compréhension:** Toute nouvelle obligation en matière d'étiquetage doit répondre à un besoin réel des consommateurs;
- **Clarté:** l'information mentionnée sur l'étiquette doit toujours être concise, informative et utile à la majorité des consommateurs;
- **Consolidation et harmonisation** des obligations existantes en matière d'étiquetage;
- La législation européenne en matière d'étiquetage doit favoriser la **libre circulation** des denrées alimentaires et **stimuler les échanges** intra-communautaires, en établissant des règles harmonisées dans l'UE.



Aliments enrichis en vitamines et minéraux

Dossier

Alors que l'évolution rapide des modes de vie et des habitudes alimentaires augmente les risques de carences en micro-nutriments, la fortification des aliments apparaît comme un des instruments pour contribuer à l'équilibre alimentaire de la population. La mise en place d'un cadre réglementaire pour les aliments enrichis est indispensable pour que les industries alimentaires puissent répondre à la demande des consommateurs.

Réalisations

En février le Parlement européen et le Conseil ont adopté la directive sur les compléments alimentaires. Ce vote était essentiel pour l'industrie alimentaire car il devait ouvrir la voie à la présentation par la Commission d'une proposition sur les aliments enrichis en vitamines et minéraux.

Les experts de la CIAA ont poursuivi leurs actions d'information auprès des pouvoirs publics sur les bénéfices des aliments enrichis. La Direction générale Santé et Protection des Consommateurs a pour sa part diffusé un nouveau projet de proposition de réglementation en vue d'une consultation de toutes les parties prenantes en février 2003.

Cette proposition devrait contribuer à une harmonisation des règles dans un domaine où le marché unique est loin d'être une réalité. La réglementation devra assurer un niveau élevé de protection des consommateurs mais aussi lui permettre d'avoir accès à un choix plus large de produits innovants.

Enjeux

Dans le contexte d'un régime alimentaire équilibré, tout aliment a un rôle à jouer pour la santé. Dès lors, à condition que la sécurité soit garantie, toute catégorie d'aliments devrait pouvoir être enrichie en vitamines et minéraux.

Alimentation, nutrition et bien-être

Dossier

En avril 2002, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) publiait un projet de rapport préparé par un groupe de consultation mixte d'experts de l'OMS et de la FAO sur l'alimentation, la nutrition et la prévention des maladies chroniques. Ce rapport soulignait l'augmentation de certaines maladies dites d'abondance, telles que l'obésité ou les affections cardio-vasculaires, liées en partie à l'alimentation.



Réalisations

Les maladies dites d'abondance résultent d'une multitude de facteurs, liés à l'évolution de notre style de vie, à la diminution de l'activité physique. L'industrie estime qu'elle peut jouer un rôle, en coopération avec toutes les autres parties prenantes, pour promouvoir un style de vie plus sain, reposant sur un régime alimentaire équilibré et un niveau accru d'activité physique.

Comment inciter les consommateurs à changer de comportement? Telle est la question à laquelle ont essayé de répondre une douzaine d'experts indépendants lors du colloque organisé par la CIAA les 30 et 31 mai: "Le Rôle de l'alimentation: les influences sur les choix et les comportements alimentaires".

Les experts étaient issus de disciplines multiples telles que la nutrition, la santé publique, la communication, l'anthropologie, la psychologie, la sociologie, les soins de santé et l'économie. Ils ont tenté de définir les différents modes d'alimentation en Europe et d'identifier les facteurs qui permettraient d'engendrer des changements positifs en matière d'alimentation et d'habitudes de vie. Les experts ont également étudié le rôle que l'industrie alimentaire devrait jouer dans ce contexte. La nutrition, la communication et l'éducation ont été identifiées comme étant les trois axes prioritaires d'action.

Enjeux

Fin 2002, la CIAA a mis en place un groupe de travail "Nutrition, exercice physique & santé" dont la tâche sera d'élaborer un plan d'actions concrètes en coopération avec les autres parties prenantes.

Commerce

BILATÉRAL ET INTERNATIONAL



Négociations à l'OMC

Dossier ▶ Après l'accord sur l'agenda de développement de Doha arrêté lors de la 4^{ème} conférence ministérielle de l'OMC, fin 2001, les négociations agricoles ont réellement repris en juin 2002 avec un calendrier et des échéances précises. L'offre américaine très offensive sur le volet accès aux marchés est venue quelque peu perturber les positions des principaux protagonistes durant l'automne, poussant le Groupe de Cairns à renchérir en présentant une offre encore plus maximaliste sur le soutien interne. La position de l'Union européenne s'en est trouvée affaiblie et l'offre chiffrée qui a finalement été présentée par la Commission fin décembre n'a pu que partiellement renverser la tendance.

Réalisations ▶ Dès le début de l'année, la CIAA a entamé un travail technique sur les éléments de la négociation. Une enquête auprès des membres a été faite afin d'établir les priorités offensives et défensives des différents secteurs, d'abord en matière d'accès aux marchés, mais aussi sur les autres volets de la négociation agricole. Ce travail a été finalisé en juin et transmis aux institutions européennes comme base de discussion avec les différents services de la Commission.

Des missions à Genève ont permis à des délégations restreintes de membres de la CIAA de rencontrer à trois reprises des responsables de l'OMC, de l'UE et de certains pays tiers. Ces missions avaient pour objectif d'établir ou d'entretenir des contacts et de promouvoir les intérêts des industries agro-alimentaires. En janvier 2003, une délégation plus importante de représentants de l'agro-alimentaire s'est rendue à Genève pour y rencontrer notamment Stuart Harbinson, Président des sessions de négociation du Comité de l'agriculture.

Lorsque la Commission a présenté, mi-décembre, ses propositions pour la négociation agricole, la CIAA a tout d'abord salué le fait que l'Union avait fait des offres chiffrées, donnant une indication claire sur son niveau d'ambition et permettant de faire contre-poids par rapport aux autres propositions. Suite à une analyse détaillée, la CIAA a adhéré à une bonne partie de l'offre communautaire. En matière d'accès aux marchés, l'approche de l'Uruguay Round semble recevoir un assez large soutien, même si certains membres considèrent que cela ne sera pas assez ambitieux pour satisfaire leurs intérêts offensifs. En ce qui concerne la réduction de 45% en moyenne des budgets de restitution à l'exportation, la CIAA n'a pas manqué de rappeler que, pour certaines catégories de produits, les marges de manœuvres étaient inexistantes.

Enjeux ▶ Le temps jusqu'à fin mars, pour établir les "modalités" des engagements, est compté. L'absence de réelle volonté de négociations entre les membres empêche de faire converger les positions. Les négociations agricoles risquent donc de se poursuivre. Elles se retrouveront sans aucun doute à l'ordre du jour de la prochaine conférence ministérielle de Cancún.

Régime des produits dits "hors annexe I"

Dossier ▶ En 2000 fut instauré un régime d'exportation applicable aux produits à haute valeur ajoutée, appelés produits hors annexe I. Ce régime vise à gérer l'accès des exportateurs au budget limité de restitutions et à s'assurer, vis-à-vis de l'OMC, du respect de ces contraintes budgétaires. Après un an d'expérience pratique, ce régime a fait l'objet d'un examen critique donnant lieu à un premier exercice d'adaptation largement soutenu par l'industrie. En outre,

dans l'objectif de poursuivre les exportations malgré la contrainte budgétaire, un régime additionnel de perfectionnement actif (RPA) a été mis en pratique pour la première fois. Ce régime permet l'importation de matières premières au prix mondial sans droit de douane et dans la seule perspective d'une exportation après transformation.

Réalisations ▶ Trois demandes concrètes d'amendements ont été soumises aux services de la Commission en ce qui concerne le régime des produits hors annexe I: le relèvement du plafond annuel prévu pour les "petits exportateurs", l'amélioration des possibilités de transfert de certificats et la suppression de la date butoir de validité des certificats au 30 septembre. Grâce aux actions coordonnées et aux contacts avec les membres du comité de gestion, les deux premières demandes ont fait l'objet d'une adaptation qui est devenue d'application dès la campagne 2002/2003. La suppression de la date butoir s'est heurtée à l'objection de la DG Agriculture et ne sera pas poursuivie pour l'instant. L'ensemble du régime des produits hors annexe I a fait l'objet de commentaires et de demandes d'amélioration de la part de la CIAA lors de sa participation au Comité de gestion début novembre, y compris sur le RPA additionnel, qui est très compliqué et se heurte dans certains secteurs à une définition restrictive du principe de l'équivalence.

Enjeux ▶ La complexité du perfectionnement actif additionnel risque de dissuader les opérateurs de l'utiliser. Si tel était le cas, l'objectif de soulager le budget des restitutions aurait donc été manqué. Il s'agira de trouver des remèdes appropriés en excluant toute nouvelle action pour restreindre la liste de produits hors annexe I pouvant bénéficier de restitutions tout comme des baisses forfaitaires de restitutions. Le régime devra donc faire l'objet d'un suivi régulier et précis.

Pendant qu'à l'OMC se négocie la poursuite du processus de libéralisation des marchés agricoles, le respect des engagements souscrits dans le cadre de l'Uruguay Round pose encore et toujours de nombreux problèmes pratiques



Procédures d'exportation

Dossier

Les opérateurs faisant appel aux régimes de restitutions à l'exportation, subissent depuis plusieurs années une augmentation importante des contraintes administratives. Ainsi, certains pays ont-ils refusé les contrôles de substitution en cas de rupture des scellés. Dans un autre registre, la Cour des comptes, ayant entrepris d'examiner la validité du régime de préfinancement, révèle, entre autre, l'utilisation de ce régime pour obtenir une prolongation de la validité des certificats. Avant même la publication du rapport définitif, la Commission a pris l'initiative de proposer la limitation de la durée du préfinancement à celle des certificats d'exportation.

Réalisations

Alertée pas les opérateurs du refus de certaines douanes d'effectuer les contrôles de substitution, entraînant ainsi la perte des restitutions, la CIAA a pu informer la Commission du problème. Un document de réflexion de la Commission a fait l'objet d'un examen au sein du Comité de gestion dans la perspective d'une clarification et de l'harmonisation des pratiques nationales.

L'avancement du projet de modification du régime de préfinancement a pu être retardé à plusieurs reprises, grâce au soutien des membres du Comité de gestion, en attendant la publication du rapport de la Cour des Comptes.

Enjeux

Les pressions croissantes exercées sur la Commission en ce qui concerne la gestion de fonds communautaires destinés aux restitutions à l'exportation risquent à tout moment d'entraîner des renforcements des contrôles ou des procédures administratives. Sans contester les objectifs de telles évolutions, il s'agit de s'assurer que les mesures soient compatibles avec l'activité des opérateurs et ne créent pas d'obstacles injustifiés à l'exportation.

Le rapport et les recommandations de la Cour des comptes devront être examinés dans leur ensemble et non pas que partiellement. Le préfinancement reste un

régime important pour certains opérateurs qui risquent d'être pénalisés en cas de paiement tardif des restitutions à l'exportation.

Accords commerciaux bilatéraux

La CIAA a suivi de près la négociation d'accords commerciaux avec un certain nombre de pays tiers, importants exportateurs de denrées alimentaires.

■ Accord EU- Mercosur Chili

La Commission a poursuivi son dialogue avec les parties concernées au sujet des négociations avec le Mercosur et le Chili. Les négociations d'association avec le Chili ont été finalisées et l'accord a été signé le 10 juin 2002.

Les négociations avec le Mercosur ont peu avancé malgré le soutien des autorités européennes et latino-américaines. Certes, des progrès ont été réalisés dans le dialogue politique, en matière de coopération ou de facilitation du commerce, mais les négociations commerciales piétinent en raison notamment d'un manque d'intégration du marché commun du Mercosur et de la crise argentine.

■ Relations UE-ACP

Le 27 septembre 2002, l'UE a officiellement lancé les négociations avec les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) en vue de la conclusion d'Accords de Partenariat Economique.

Ces accords, qui devraient remplacer d'ici 2008 les dispositions des Accords de Lomé IV actuellement en vigueur, devraient donner une nouvelle impulsion à la coopération économique et commerciale avec les pays ACP.

■ Relations UE- Norvège

Les négociations avec la Norvège se sont intensifiées pour se conclure fin décembre. L'objectif était d'améliorer les dispositions commerciales bilatérales de l'accord actuel sur l'Espace Economique Européen. Les négociations ont porté principalement sur les éléments de protection industrielle et agricole.

■ Relations UE- Suisse

Les négociations avec la Suisse ont été en partie finalisées (pour les produits hors annexe 1). La Commission a négocié l'application d'un système de compensation nette pour les différences de prix agricoles entre les marchés européen et suisse, compte tenu des prix plus élevés en Suisse. Dans la pratique, cet accord équivaut à une élimination des restitutions à l'exportation et des droits d'importation communautaires. Côté suisse, les droits d'importation et les restitutions seront réduits.

POLITIQUE agricole

Dans un contexte de renforcement des règles multilatérales du commerce des produits agricoles, la poursuite du processus de réforme de la PAC est indispensable. La réforme doit aussi préserver les différentes filières de production agricole, principales sources d'approvisionnement de l'industrie agro-alimentaire communautaire.



Réforme de la PAC

Dossier

Le 10 juillet, dans sa communication sur la révision à mi-parcours de l'Agenda 2000, la Commission présentait son approche de la future réforme de la Politique agricole commune. Les principaux axes en étaient le remplacement du soutien au produit par un soutien au producteur (découplage) et l'introduction d'une modulation obligatoire permettant un transfert de budget vers les mesures de développement rural. La communication de la Commission a suscité d'intenses et difficiles débats au Conseil entre les Etats membres pour qui les propositions, notamment en matière de découplage, dépassaient de loin le mandat initial de la Commission, et ceux qui estimaient que les réformes, au contraire, n'étaient pas assez profondes. Lors du Sommet de Bruxelles en octobre 2002, le Conseil a pris la décision de plafonner le budget de la PAC pour la période 2007-2013, introduisant ainsi le doute sur la capacité de l'UE à procéder aux réformes prévues. Dans le projet de texte législatif présenté le 22 janvier 2003, la Commission a maintenu l'essentiel de ses propositions initiales.

Réalisations

- ▶ Dès le lendemain de la publication des propositions en juillet 2002, la CIAA a donné un accueil globalement positif aux mesures proposées;
- Un plus grand découplage des aides permettrait de rapprocher l'agriculture des forces du marché et de rendre la production agricole plus compétitive. L'ampleur du découplage proposé a toutefois soulevé des inquiétudes quant à l'approvisionnement de l'industrie;
- Le conditionnement des aides au respect de certaines normes minimales s'inscrit dans le cadre de la promotion de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et des critères de sécurité alimentaire auxquelles l'industrie agro-alimentaire souscrit;

Enjeux

Dans un contexte de renforcement des règles multilatérales du commerce des produits agricoles, la poursuite du processus de réforme de la PAC est indispensable. Sans une révision en profondeur de la politique agricole ayant pour but de rendre les produits agricoles communautaires plus compétitifs, les produits alimentaires européens seraient soumis à une pression encore plus forte qu'aujourd'hui tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs. Mais la réforme de la PAC doit aussi préserver les différentes filières de production agricole, principales sources d'approvisionnement de l'industrie agro-alimentaire communautaire. (Suite p.20)

- Enfin, la modulation devait permettre un transfert du budget au profit de mesures renforcées de développement rural.

La production agricole européenne constitue une source majeure d'approvisionnement de l'industrie agro-alimentaire. La CIAA a dès lors insisté auprès de la Commission pour que les conséquences possibles du découplage sur l'approvisionnement de l'industrie agro-alimentaire fassent l'objet d'un examen approfondi.

Tout au long du second semestre 2002, la CIAA a fait entendre sa position et a pris une part active au débat à l'occasion de sa soirée parlementaire, à la Conférence de European Voice sur la PAC (voir rubrique événements page 28) mais aussi lors de réunions bilatérales avec les membres du Parlement européen.

Joseph Daul



Député européen (PPE)

Président de la Commission de l'Agriculture et du Développement Rural du Parlement européen

L'année 2002 aura été marquée, dans le domaine de l'agriculture européenne, par deux événements majeurs, à savoir la présentation par la Commission européenne des propositions de réforme à mi-parcours de la PAC et les négociations de l'élargissement de l'Union européenne. De plus, les négociations à venir dans le cadre de l'OMC comportent un volet agricole très sensible.

Vers la poursuite d'un dialogue ouvert et fructueux entre l'industrie agro-alimentaire et la production

Tous les acteurs du monde agricole sont appelés à apporter leur contribution clairvoyante à ces discussions pour que les bonnes décisions soient prises.

La CIAA, pour sa part, n'échappe pas aux défis qui sont lancés et peut jouer un rôle extrêmement important. En effet, elle est concernée de très près par les nouvelles orientations de la PAC qui exigeront notamment plus de sécurité alimentaire, une prise en compte plus grande de la dimension environnementale et le respect du bien-être des animaux.

Je compte sur la poursuite d'un dialogue ouvert et fructueux entre l'industrie agro-alimentaire et la production pour qu'avancent les idées et aboutissent les vraies réformes qui s'imposent pour que l'agriculture européenne garde sa spécificité et sa compétitivité au niveau international.





Maillon essentiel de la chaîne alimentaire, l'objectif prioritaire de l'industrie est de promouvoir une agriculture compétitive, professionnelle et efficace

L'industrie alimentaire de l'UE, premier client du secteur agricole

L'intérêt de l'industrie alimentaire pour l'amont agricole est clair, sachant que 70% de la production agricole communautaire est transformée par les industries alimentaires européennes. Maillon essentiel de la chaîne alimentaire, l'objectif prioritaire de l'industrie est de promouvoir une agriculture compétitive, professionnelle et efficace.

La politique agricole commune doit permettre à l'industrie de s'approvisionner en matières premières afin de répondre à ses besoins en termes de quantité, de prix et de qualité. La CIAA a salué la volonté de la Commission de répondre aux attentes nouvelles des consommateurs en matière de durabilité, de qualité et de sécurité alimentaire. Il s'agit évidemment de responsabiliser l'ensemble des partenaires de la chaîne alimentaire.

Dans ce contexte, la CIAA a soutenu différents instruments proposés par la Commission, en particulier le conditionnement des aides, associé à un système de

conseil aux exploitations, et à l'application de sanctions le cas échéant. Ce dispositif s'inscrit dans la stratégie de développement durable de la politique agro-alimentaire communautaire. Toute mesure dans ce sens renforcera la confiance du consommateur pour l'entièreté de la production de denrées alimentaires communautaires et contribuera à améliorer la perception de la qualité par le consommateur en se basant sur des critères objectifs et scientifiques.

Au delà des exigences légales essentielles, les entreprises disposent de différents outils pour accroître la valeur ajoutée de leur produit. L'industrie a accueilli favorablement certains instruments transitoires visant à favoriser la production communautaire de denrées spécifiques, qu'il s'agisse de production biologique, d'appellations liées au terroir et à la fabrication.

En tout cas, l'évaluation de la qualité ne doit pas être soumise à des systèmes réglementaires et ne peut être réduite à certains signes distinctifs de qualité. La qualité doit rester un concept laissé à l'appréciation des marchés. C'est donc avant tout au consommateur de juger de la qualité d'un produit.

Lexique

Découplage:

un soutien dit découplé est une aide aux revenus de l'agriculteur qui est déconnectée de la production ou des facteurs de production.

Modulation:

système permettant un transfert de ressources du 1^{er} pilier (dépenses de marché) vers le second pilier (développement rural).

Conditionnalité:

l'octroi de l'aide directe découplée au revenu agricole et des autres paiements directs serait subordonné au respect de normes réglementaires relatives à l'environnement, au bien-être des animaux, à la sécurité des aliments et aux exigences concernant la sécurité des agriculteurs au travail.

Développement rural:

le second pilier de la PAC vise à assurer la cohérence entre la politique des prix et des marchés et le développement rural. Les objectifs poursuivis sont l'amélioration des exploitations, la sécurité et la qualité des produits, des revenus équitables et stables, la prise en compte des défis environnementaux, l'égalité des chances, le développement d'activités complémentaires ou alternatives, créatrices d'emplois, pour enrayer l'exode rural.



Elargissement

Les négociations agricoles

Dossier ▶ Les négociations avec les 10 pays candidats sur le volet agricole se sont poursuivies activement. Les principales pierres d'achoppement en étaient les aides directes et les quotas. Lors du Sommet de Bruxelles en octobre, un compromis sur les aides directes a été atteint. Au moment de l'adhésion, les aides directes versées aux agriculteurs des nouveaux Etats membres seront limitées à 25% du montant des aides dans l'Union européenne, pour atteindre ensuite progressivement les 100% d'ici 2013. L'autorisation donnée aux Etats candidats de compléter ce montant réduit par des aides nationales a contribué à la conclusion de l'accord formel sur l'élargissement aux dix pays lors du Sommet de Copenhague en décembre.

Réalisations ▶ La CIAA a accueilli positivement le compromis de Bruxelles en octobre qui a ouvert la voie à un accord politique sur l'adhésion des dix pays candidats avant la fin de la présidence danoise. La CIAA avait souligné à de multiples occasions que des aides structurelles au développement rural étaient plus adaptées à l'agriculture des pays candidats.

En ce qui concerne les quotas, la CIAA a réitéré son soutien à l'approche de la Commission basée sur des données statistiques historiques et non pas sur des évolutions supposées de la demande.

Enfin, pour l'industrie il est essentiel que les pays candidats aient totalement intégré les normes européennes de sécurité alimentaire et d'hygiène sanitaire et vétérinaire. La CIAA a insisté pour que les entreprises qui bénéficient de périodes de transition dans ce domaine ne puissent commercialiser leurs produits que sur le marché local.

Enjeux ▶ D'ici à l'adhésion, les pays candidats devront renforcer leur aptitude à intégrer les instruments de gestion et de contrôle de la politique agricole commune et surtout à assurer le respect des nouvelles frontières extérieures de l'Union.

Relations commerciales avec les PECO

Dossier ▶ Des accords, dits "Accords double zéro", ont été conclus avec la plupart des pays candidats pour les produits agricoles. Les accords pour les produits "hors annexe I" devraient entrer en vigueur au printemps 2003. Ces accords ont pour objectif de supprimer les droits de douane et les restitutions à l'exportation pour certaines catégories de produits afin de stimuler les échanges avec les PECO.

L'industrie alimentaire européenne contribue à l'intégration efficace de l'acquis

Dès juillet 2000, la CIAA a été chargée par la Commission de la coordination de deux projets, BSP 1 et BSP 2 dans le cadre du Business Support Programme de PHARE. L'objectif de ces projets était de renforcer les organisations professionnelles de l'industrie dans les PECO et de contribuer à une meilleure connaissance de la législation alimentaire européenne. L'industrie alimentaire dispose désormais de fédérations nationales opérationnelles et efficaces dans la plupart des PECO. La CIAA a organisé plus de 50 séminaires sur la communication, le lobbying et les aspects techniques de la législation alimen-

Au delà des négociations politiques, l'intégration de l'acquis sur le terrain

Réalisations ▶ L'industrie agro-alimentaire, qui réalise déjà une grande partie de son chiffre d'affaires dans les pays candidats, est favorable à une libéralisation progressive des échanges. La CIAA a toutefois rappelé à maintes reprises que l'approche du double zéro risquait de poser des problèmes à l'industrie alimentaire. Ces accords impliqueraient la mise en place de mécanismes administratifs complexes et coûteux.

Enjeux ▶ Initialement, ces accords devaient stimuler les investissements et atténuer l'effet sur les marchés d'une intégration trop rapide. Mais compte tenu de la période limitée pendant laquelle ces accords seront en vigueur, on peut se demander s'ils pourront remplir leur rôle.

Développement

DURABLE



Sommet Mondial sur le développement durable

Dossier ▶ Du 26 août au 4 septembre, a eu lieu à Johannesburg le Sommet de la Terre II. Ce Sommet marquait le dixième anniversaire de la Conférence de Rio en 1992. Si Rio avait pour but de définir les normes et principes du développement durable, le Sommet de Johannesburg devait débattre de leur réalisation concrète et décider d'un plan d'action à mettre en place avec des objectifs chiffrés et datés.

Réalisations ▶ Les résultats du Sommet mondial sur le développement durable font manifestement l'objet d'appréciations très contrastées. Certes, les textes adoptés sont peu engageants pour les Etats. Mais le Sommet fut remarqué pour la richesse des débats et la variété des participants représentatifs des composantes sociale, économique et environnementale du développement durable. C'est même souvent pour eux l'une des raisons majeures pour lesquelles ce concept de développement durable sort de Johannesburg plus authentifié que jamais.

Parmi ces participants, l'industrie agro-alimentaire était largement représentée. Elle a saisi cette opportunité pour témoigner des nombreuses réalisations accomplies jusqu'à ce jour en matière de durabilité et des nombreux défis qui restent à relever.

Enjeux ▶ L'industrie agro-alimentaire a un rôle clé à jouer pour assurer une transition vers une véritable durabilité. Ses efforts devront dès lors porter sur quatre thèmes majeurs : l'utilisation efficace des ressources naturelles, en particulier l'eau et l'énergie; la promotion



d'une agriculture durable; la production écologiquement viable de produits alimentaires et l'amélioration de la communication sur les progrès réalisés dans les domaines économique, social, et environnemental au travers de rapports et d'indicateurs de performance.

Une industrie en route vers la durabilité

Dossier ▶ A l'occasion du Sommet mondial du développement durable à Johannesburg, la CIAA a élaboré le premier rapport mondial sur le cheminement de l'industrie agro-alimentaire vers la durabilité. Ce rapport s'inscrit dans le cadre d'une série de 22 rapports sectoriels lancée par le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement). Le rapport de la CIAA offre un témoignage de la détermination de l'industrie agro-alimentaire à comprendre et à intégrer la durabilité dans sa culture d'entreprise et ses processus de gestion et de production.

- Réalisations** ▶ Pour l'industrie agro-alimentaire, le développement durable est la conjugaison à long terme de trois objectifs:
- protéger l'environnement d'où proviennent ses matières premières et dans lequel l'industrie opère;
 - améliorer l'accès des consommateurs à une alimentation saine et de qualité;
 - stimuler la croissance économique.

Ce rapport donne un aperçu des efforts réalisés par les entreprises du secteur agro-alimentaire pour accroître leurs performances environnementales en améliorant constamment leurs produits et processus de fabrication. De nombreuses compagnies ont déjà intégré les considérations environnementales tout au long de la chaîne alimentaire en soutenant notamment des pratiques d'agriculture durable, en augmentant l'éco-efficacité de leur production et/ou en optimisant les emballages et le transport.

Ce rapport témoigne également des importantes contributions faites par le secteur à la société dans son ensemble, en améliorant notamment l'accès à des produits sûrs, sains et de qualité.

Enjeux ▶ Ce premier rapport a permis de faire un tout premier bilan sur la durabilité et d'examiner les enjeux, les performances et notre engagement. Il constitue un point de départ pour des efforts subséquents en vue d'améliorer nos résultats en matière de durabilité et de mieux rendre compte de nos progrès.



Environnement



Emballages et déchets d'emballages

Dossier

La Commission a présenté en 2001 une proposition de révision de la directive emballages et déchets d'emballages de 1994, visant notamment à augmenter les objectifs de recyclage et de valorisation. La proposition a fait l'objet d'un vote au Parlement européen en septembre. En octobre, les ministres européens ont scellé un accord politique, ouvrant ainsi la voie à l'adoption d'une position commune d'ici le printemps 2003.

Réalisations

Au cours du premier semestre 2002, la proposition a fait l'objet d'un examen approfondi au sein de la Commission Environnement du PE, laissant apparaître des positions radicales. Ainsi les députés proposaient d'élargir le champ de la révision et d'imposer des mesures extrêmement sévères en matière de prévention.

En septembre, lors du vote en session plénière, les députés ont rejeté les éléments les plus problématiques pour notre industrie. Le PE s'est toutefois prononcé en faveur de règles strictes en matière de recyclage et impose un taux minimum global de recyclage de 65% à atteindre avant la fin 2006. Les députés ont également soutenu des taux différenciés par matériau et l'introduction d'un indicateur environnemental pour l'emballage.

Dans leur accord politique, les Ministres de l'environnement ont tenu compte des préoccupations de l'industrie. Le Conseil a ainsi proposé des objectifs chiffrés réalistes (55-80% pour le recyclage; 60% pour la valorisation) laissant un délai raisonnable pour les atteindre (2008). Il a également postposé le débat sur la prévention jusqu'en 2005.

Enjeux

La directive emballages révisée devrait être une directive d'harmonisation et imposer des taux de recyclage et de valorisation réalistes, en phase avec les conditions locales (infrastructure, marché, etc.).

Augmenter de manière trop importante les objectifs risque également de creuser les écarts entre certains Etats membres et de créer ainsi des distorsions de concurrence préjudiciables au bon fonctionnement du marché intérieur.

En outre l'examen des points relatifs à la prévention, la réutilisation, la responsabilité du producteur et aux exigences essentielles, qui sont certes des thèmes majeurs de la directive, ne s'inscrit pas dans la même démarche et nécessite un examen plus approfondi avant d'engager une révision.

Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution (PRIP) / Meilleures Techniques Disponibles (MTD)

Dossier

La directive sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution (PRIP) de 1996 instaure un cadre Communautaire pour le contrôle par les Etats membres de la pollution multimédia (eau, air, sol). Les installations agro-alimentaires, couvertes par cette directive, devront obtenir un permis environnemental auprès des autorités nationales. Ce permis établira les conditions sous lesquelles l'usine pourra opérer, sur base des meilleures techniques disponibles (MTD).

Réalisations

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive PRIP, la Commission travaille à la préparation d'un document de référence européen (BREF) pour les MTD des industries agro-alimentaires. Ce BREF doit servir de guide aux Etats membres pour délivrer ces permis environnementaux. (Suite p.25)



ENTREVUE AVEC

William Duncan

Directive emballages et déchets d'emballages: la révision en perspective

Directeur général ASSURRE - Association pour le recyclage et la réutilisation durable des ressources

La Commission a limité sa proposition uniquement à la révision des objectifs de recyclage et de valorisation. Elle reconnaît ainsi que la révision des autres aspects de la Directive ne s'inscrit pas dans la même démarche et nécessite un examen plus approfondi.

Ses recommandations pour les nouveaux objectifs de recyclage et de valorisation étaient basées essentiellement sur les études d'impact réalisées par RDC/Pira qui suggéraient des fourchettes optimales de recyclage pour des matériaux spécifiques dans chaque Etat membre.

Bien que l'industrie ait toujours soutenu le principe d'une révision limitée ainsi qu'une approche analytique, les résultats de l'étude n'étaient pas concluants et laissaient la place aux interprétations politiques.

En proposant de doubler l'objectif général minimum de recyclage (de 25 à 55%) et de minimiser la portée et les avantages de la récupération d'énergie, la Commission a fait de ce texte une directive sur le recyclage. Les Etats membres devront désormais atteindre des nouveaux objectifs ambitieux, tant de manière globale que pour chacun des quatre matériaux spécifiques.

L'analyse de la diversité des matériaux d'emballages placés sur le marché dans l'UE montre qu'il ne suffira pas de réaliser ces cibles spécifiques pour atteindre l'objectif global de recyclage. Ainsi une différence d'environ 12% devra encore être comblée, à la fois en dépassant ces objectifs et par le recyclage d'autres matériaux non-spécifiques.

Comme si ce défi n'était déjà pas suffisamment difficile à relever, le Parlement européen insiste pour augmenter le nouvel objectif minimum jusqu'à 65%. Aucune étude coût-bénéfice justifiant le bien fondé d'un tel taux n'a toutefois été menée.

Pour la plupart des Etats membres actuels de l'UE, cela signifierait une augmentation de plus de 50% par rapport aux résultats de l'an 2000 et ce, uniquement si le volume des emballages mis sur le marché n'augmente pas.

Pourtant l'utilisation croissante par les consommateurs de produits pré-emballés est une tendance qui devrait continuer à se confirmer. Les données pour la France, par exemple, font état d'une augmentation globale de 10,3% de la consommation de produits alimentaires emballés entre 1994 et 2000. Cette tendance reflète les évolutions démographiques, telles que la diminution de la taille des familles et la croissance de la population, et le changement des valeurs sociales qui pousse à accorder plus d'attention à la sécurité alimentaire, à la facilité et à la mobilité.

L'effet combiné de ces évolutions implique que de nombreuses tonnes d'emballages en plus doivent être recyclées et financées uniquement pour maintenir les niveaux actuels de performance.

Les obstacles à surmonter ne consistent pas uniquement à augmenter la collecte et à améliorer celle des déchets séparés, mais également d'identifier et de renforcer le marché pour écouler ces matériaux.

Une augmentation considérable du recyclage mécanique sera particulièrement difficile à réaliser pour les plastiques. Seuls quatre Etats membres ont réalisé l'objectif actuel de 15% alors que 11 pays doivent encore atteindre les 10%.

L'accroissement significatif de la capacité de recyclage représentera un investissement conséquent pour l'industrie, qui dépense déjà plus de 7,5 milliards d'euros par an en soutien aux systèmes de collecte et de traitement des déchets. Les coûts seront aussi importants pour les

autorités locales qui devront en plus convaincre leurs citoyens de contribuer activement au bon fonctionnement des systèmes de collecte de déchets.

Les dix pays candidats à l'adhésion à l'UE ont leurs propres défis à relever. Ils doivent mettre en place des infrastructures et les utiliser efficacement.

Ces changements ne se produiront pas du jour au lendemain. Les délais pour réaliser les nouveaux objectifs doivent dès lors être réalistes et la date initiale de juin 2006 doit être revue. Décembre 2008 constitue une alternative logique, étant donné que la révision ne sera pas adoptée avant la fin 2003.

En ce qui concerne l'objectif global de recyclage, selon les analyses et les estimations basées sur les résultats de 2000, un taux de recyclage supérieur à 50% est improbable d'ici 2008, dans la plupart des grands Etats membres (France, Italie, Espagne et Royaume Uni), même selon les scénarios les plus optimistes.

Au final, il n'est pas très surprenant que le Parlement européen soit impatient de développer un certain nombre d'actions afin de prévenir les emballages inutiles, de promouvoir les emballages réutilisables et de réduire l'impact environnemental de l'emballage en rendant son format plus "écologique". Ces questions feront l'objet d'une nouvelle étude de la Commission en prélude à une nouvelle discussion sur ces notions en 2005.

Les gens achetant de nouveaux produits, et non des emballages, nous espérons que cette étude aura la sagesse de considérer tous les avantages, environnementaux, économiques et sociaux, des produits emballés dans le contexte de leur cycle de vie, et pas uniquement l'impact environnemental du traitement des déchets, une fois que le bénéfice pour l'environnement aura été obtenu.

www.assurre.org



Pour l'industrie agro-alimentaire, l'utilisation durable du sol est inextricablement liée tant à une agriculture durable qu'à la sécurité alimentaire

La CIAA a contribué de manière substantielle au futur document de la Commission. La première version du BREF, publiée en avril, correspond globalement aux attentes de notre secteur tant sur le fond que sur la forme. La Commission s'est résignée à suivre l'approche horizontale proposée par l'industrie en se concentrant sur les procédés de fabrication et leur impact sur l'environnement plutôt que de suivre une approche sectorielle.

La seconde version du BREF agro-alimentaire devrait être adoptée pour le printemps 2003 et la version finale devrait être présentée au Groupe Technique de Travail avant l'été 2003.

Le dialogue et l'active collaboration entre l'industrie agro-alimentaire et le Bureau PRIP se poursuivent afin d'identifier les MTD pour notre secteur.

Enjeux ► L'enjeu majeur est que ce BREF garantisse une approche souple des MTD utilisées dans l'industrie agro-alimentaire. Une certaine flexibilité sera nécessaire dans l'application des techniques de contrôle de la pollution afin de prendre en considération la diversité des activités dans ce secteur. De même, la situation géographique et les conditions environnementales locales des sites industriels doivent entrer en ligne de compte pour décider des techniques à appliquer.

Ce BREF doit également garantir une approche efficace du point de vue économique, environnemental et de la sécurité alimentaire. Afin de préserver la compétitivité de l'industrie agro-alimentaire, les coûts économiques doivent être proportionnés aux bénéfices environnementaux. Les contraintes de qualité et de sécurité alimentaire ne sont pas non plus négociables dans ce contexte.

Protection des sols

► L'un des objectifs du sixième programme d'action pour l'environnement est la protection des sols contre l'érosion et la pollution. En vue de contribuer à cet objectif, la Commission a publié en avril une communication qui trace la voie pour le développement d'une stratégie de protection des sols. Dans le cadre de la politique européenne des sols, deux initiatives législatives viendront s'ajouter: une révision de la directive sur les boues d'épuration prévue pour 2003 et une directive relative au compost et autres biodéchets en 2004.

Réalisations ► La communication de la Commission est globalement en phase avec les exigences de l'industrie agro-alimentaire européenne qui soutient entièrement toute initiative assurant l'intégrité des sols dans le cadre de la sécurité alimentaire. En effet, la sécurité est une priorité absolue pour l'industrie et constitue un facteur de qualité qui n'est pas négociable. Le sol joue un rôle vital dans ce contexte puisqu'il constitue le média sur lequel les matières premières utilisées par l'industrie sont cultivées.

La communication identifie également les menaces auxquelles sont exposés les sols européens telles que la diminution de la teneur en matières organiques ou la contamination. Elle reconnaît que l'industrie agro-alimentaire et le secteur agricole peuvent jouer un rôle primordial en redonnant au sol la teneur en matières organiques dont il a besoin grâce à l'épandage de leur "biorésidus" (chaux, boues de station d'épuration des industries alimentaires) qui ont des qualités agronomiques et environnementales. La Commission a cependant fixé des normes strictes et impose une série de traitements avant épandage qui sont critiquables.



Enjeux ► La CIAA soutient pleinement l'initiative de la Commission d'établir une stratégie européenne sur le sol et espère que la Commission saisira l'opportunité de promouvoir l'utilisation des "biorésidus" provenant de l'industrie agro-alimentaire dans le contexte d'une utilisation durable du sol. Elle devrait aussi avoir pour but de rétablir la confiance du public quant à l'épandage.

Pour l'industrie agro-alimentaire, l'utilisation durable du sol est inextricablement liée tant à une agriculture durable qu'à la sécurité alimentaire.

FOCUS SUR LES PECO

Huit pays d'Europe centrale et orientale viendront bientôt rejoindre l'Union européenne. Ces pays contribueront de manière importante à la diversité et à la richesse des traditions alimentaires de l'Europe. Ainsi les PECO comptent près de 10.000 entreprises alimentaires, qui emploient près d'un million de personnes. Le secteur agro-alimentaire connaît dans les PECO des bouleversements importants. Après un accroissement de créations d'entreprises, on assiste aujourd'hui dans de nombreux pays à une consolidation. Il faut aussi s'attendre à un essor des produits à haute valeur ajoutée par rapport aux secteurs plus traditionnels.

L'industrie agro-alimentaire dans les PECO

Estim. 2001	Production (€ milliards)	Employés (x 1000)	Entrepr.	Principaux secteurs (% de la production industrielle alimentaire)
Estonie	0,62	21	120	Prod. laitiers (29), boissons (18)
Hongrie	7,20	119	3.195	Viande, volaille et poisson (29), produits laitiers (11)
Lettonie	0,75	27	225 ¹	Divers produits alimentaires (24), produits laitiers (20)
Pologne²	21,10	346	2.939	Viande (21), divers produits (21)
Rép. tchèque	7,30	117	1.023	Divers produits (24), viande (20.5)
Slovaquie¹	2,44	46	346	Divers produits (22), boissons (20)
Slovénie¹	1,84	18	97	Divers produits (20), viande (19)
Lituanie	1,34	44	467	Prod. laitiers (26), divers produits (19)
Roumanie¹ Adhésion 2007	4,20	165	1.725	Boissons (31), divers produits (23)
Bulgarie Adhésion 2007	1,50	92	n.d.	Boissons (26), divers produits (20)

(1) plus de 20 employés
(2) plus de cinq employés
(n.d.) non disponible

La catégorie "divers produits" comprend notamment les produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie,...

Source: fédérations PECO

Dans chacun de ces pays, l'industrie agro-alimentaire joue un rôle fondamental dans l'économie nationale. La part de l'industrie alimentaire dans la production manufacturière totale en termes de valeur ajoutée est importante (20% en moyenne contre 10,7 dans l'UE). De même, l'industrie alimentaire représente 15% des emplois de l'industrie manufacturière (12% dans l'UE). De manière générale, la part de la consommation des ménages consacrée à l'alimentation (22% en moyenne) est largement supérieure à celle enregistrée dans les 15 (13%).

La place de l'industrie alimentaire dans l'économie des PECO

Estim. 2000	% de la valeur ajoutée industrielle totale*	% de l'emploi industriel*	Part de l'alimentation dans la consommation des ménages**
Estonie	17	17	29
Hongrie	14	13	21
Lettonie	32	16	26
Pologne	19	19	22
Rép. tchèque	13	11	20
Slovaquie	11	10	27
Slovénie	11	9	19
Lituanie	27	23	32
Roumanie Adhésion 2007	30	11,5	n.d.
Bulgarie Adhésion 2007	25	17	n.d.
Moyenne PECO	25	15	22
Moyenne UE	11	12	13

(n.d.) non disponible
(*) 2000, Etude IAMO (DG AGRI)
(**) 2002, Eurostat

Source: Eurostat

Entrevue

Elena Jablonická, Directeur pour les relations extérieures de l'Union des entrepreneurs et employeurs de l'industrie agro-alimentaire de la République slovaque et vice-présidente de la Chambre de commerce alimentaire régionale.

En 2002, la Slovaquie est devenue membre de la CIIA. Pourquoi était-ce important pour la Slovaquie de rejoindre l'association européenne de l'industrie alimentaire?

Il était très important pour nous de pouvoir participer aux réunions d'experts au niveau européen et de bénéficier ainsi d'un échange efficace d'information. Cela nous permet également de nous rapprocher des normes européennes.

A la veille de l'adhésion de la Slovaquie à l'UE, quels sont les aspects les plus sensibles pour l'industrie agro-alimentaire?

La sur-réglementation, la réforme de la PAC et le "régime sucrier". L'application de ce dernier pourrait avoir des conséquences significatives pour notre industrie. La législation relative aux emballages pose également des difficultés importantes. La façon dont la Slovaquie met en œuvre la législation européenne sur les emballages en a fait un des systèmes les plus coûteux d'Europe pour les producteurs. Enfin, la sécurité et la qualité alimentaires restent une priorité majeure pour l'industrie alimentaire slovaque. Ainsi, nous organisons des forums de discussion avec les représentants des consommateurs, des autorités de contrôle, des producteurs agricoles et du commerce, de manière à renforcer la sécurité alimentaire et augmenter la confiance des consommateurs dans nos produits.

L'élargissement représente un défi important pour l'industrie alimentaire slovaque mais ne crée-t-il pas également de nombreuses opportunités ?

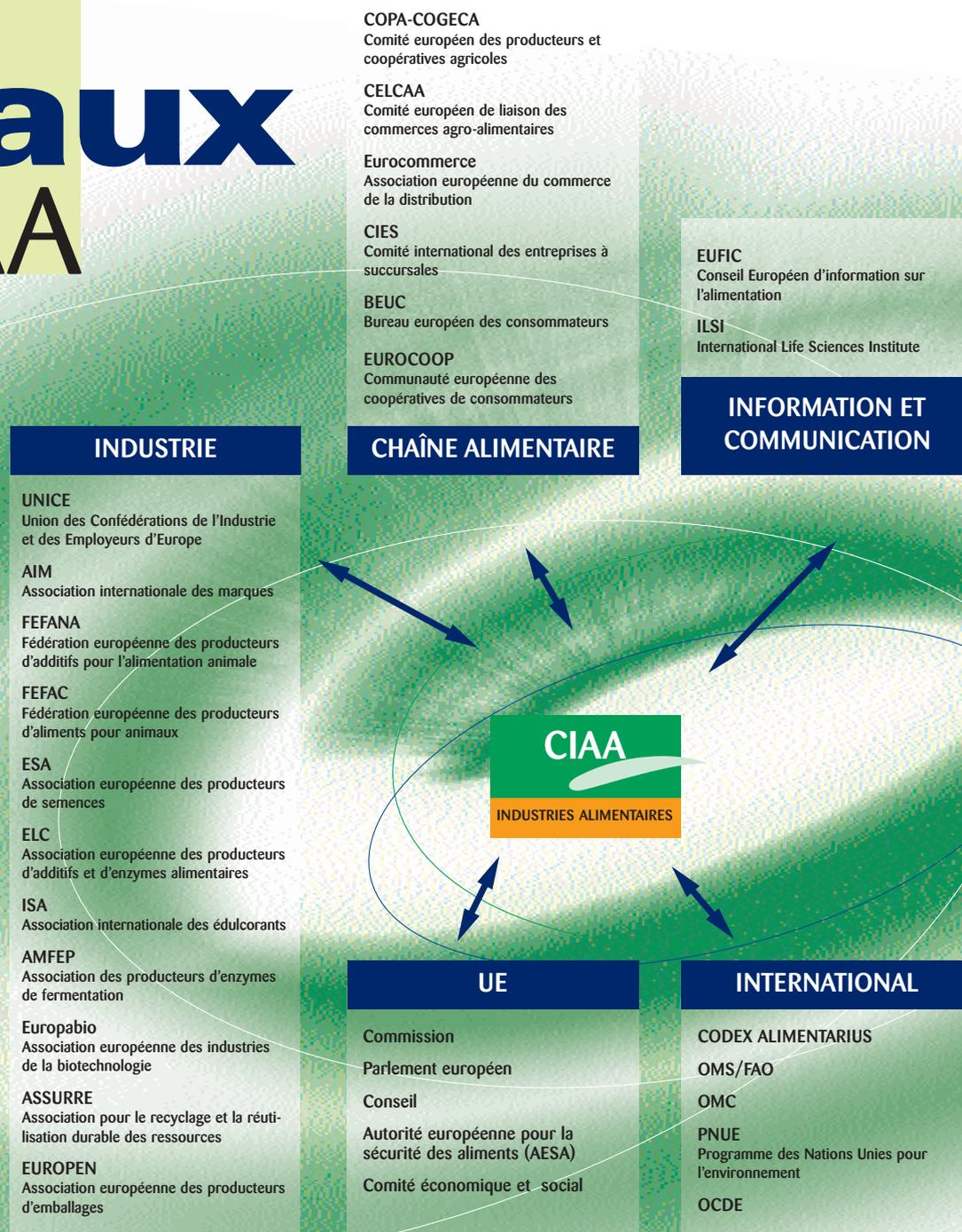
Grâce à l'harmonisation des législations et à la libéralisation des relations commerciales, l'élargissement ouvre de nouveaux marchés. L'élargissement aura également permis d'améliorer les normes de qualité de nos produits.

Réseaux CIAA

Afin d'augmenter son efficacité, la CIAA assure une coordination des actions menées par ses membres nationaux et sectoriels. Sur des sujets techniques plus spécifiques et pointus, la CIAA travaille en étroite collaboration avec les associations de la filière industrielle afin de développer des synergies.

La CIAA a développé un partenariat avec les autres maillons de la chaîne alimentaire, des producteurs agricoles aux consommateurs, tant au niveau européen qu'international. La CIAA entend ainsi renforcer les liens tout au long de cette chaîne et développer une conscience commune des défis à relever.

La CIAA représente l'industrie agro-alimentaire sur la scène européenne et internationale. Sur les grands sujets internationaux qui touchent de près l'industrie agro-alimentaire, elle entretient un dialogue constructif avec les associations de l'industrie en Europe et dans les autres continents. La CIAA est active au sein de l'association internationale des industries agro-alimentaires (IAFPA) qui regroupe les associations de l'industrie de plusieurs pays, dont les Etats-Unis, le Canada, le Brésil, le Japon, la Russie,...



ACTIONS DE

communication



Bruxelles, 11-12 avril 2002

Sommet Alimentaire Européen "De la qualité pour un consommateur confiant"

L'événement phare de l'année 2002 reste sans aucun doute le Sommet Alimentaire Européen. Près de 300 participants, dont 47 journalistes, ont répondu à l'invitation de la CIAA. Qualité et confiance étaient les maîtres mots d'un programme axé sur la chaîne alimentaire, des agriculteurs aux consommateurs, en passant par l'industrie et la distribution. Le Sommet Alimentaire Européen a permis à la CIAA de gagner en visibilité suite à la couverture médiatique dont a bénéficié l'événement.

Un des moments forts du Sommet Alimentaire Européen restera l'annonce des résultats d'une grande enquête pan-européenne de consommateurs réalisée spécialement pour le Sommet par la société internationale de recherche Environics. Selon cette enquête, plus de 60% des Européens sont convaincus que leur alimentation est sûre.

La confiance des consommateurs est une priorité clé pour l'industrie alimentaire. Tel était le message véhiculé par les CEO des grandes sociétés alimentaires présents



au Sommet: Antony Burgmans, Chief Executive Officer d'Unilever, Roger K. Deromedi, Chief Executive Officer de Kraft Foods International et Peter Brabeck-Letmathe, Chief Executive Officer de Nestlé. Il a été rappelé que la politique alimentaire européenne devait certes contribuer à restaurer la confiance en instaurant un niveau élevé de protection des consommateurs, sans pour autant que ce principe ne constitue un frein à l'innovation.

Les commissaires européens Franz Fischler et David Byrne, en charge respectivement de l'agriculture et de la protection des consommateurs, ont eux insisté sur la nécessité de renforcer la qualité plutôt que la quantité et sur le rôle clé que doit jouer la chaîne alimentaire pour garantir la sécurité de la ferme à la table.



Débat avec tous les représentants de la chaîne alimentaire



De gauche à droite et de haut en bas: A. Burgmans, F. Fischler, R. K. Deromedi et P. Brabeck-Letmathe



“Plus de 60% des Européens sont convaincus que leur alimentation est sûre”



Robert Raeber

À l'invitation de la CIAA, la chaîne alimentaire au complet était représentée au Sommet: Gerd Sonnleitner, Président du COPA (Comité des Organisations Agricoles de l'UE), Claude Hauser, Président du Conseil de MIGROS et Ann Davison, Membre du Comité économique et social européen et Directeur de "Foodaware" (Consumer's Food Group).

Un autre élément important du Sommet fut la participation de François-Xavier Simon, journaliste à l'agence Agra-Europe spécialisée en affaires agricoles européennes. La politique alimentaire domine désormais la scène médiatique européenne. M. Simon a insisté pour que, face aux autres acteurs de la chaîne alimentaire, l'industrie alimentaire se fasse plus entendre.

Le Sommet Alimentaire Européen fut certainement un pas très important dans ce sens.

Bruxelles, 20 juin 2002

La CIAA présente le premier rapport mondial de l'industrie agro-alimentaire sur le développement durable

“Depuis Rio, l'industrie agro-alimentaire a accompli d'énormes progrès en matière de protection de l'environnement et s'est résolument engagée sur la voie du développement durable”. Tel est le message transmis par Irina du Bois, Présidente du Comité environnement de la CIAA, lors d'un événement organisé par la CIAA à l'occasion de la publication du rapport mondial de l'industrie alimentaire sur la durabilité. Fin août, la CIAA a organisé un événement similaire à Johannesburg dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable.



I. du Bois, Présidente du Comité Environnement de la CIAA

Bruxelles, 8 octobre 2002

Soirée annuelle de la CIAA au Parlement européen

Environ 200 personnes, dont plus de 70 députés européens ont participé à la quatrième soirée parlementaire de la CIAA. Cette année, la soirée était parrainée par le député Joseph Daul (PPE) et placée sous le thème de la Politique Agricole Commune. Dans son discours à l'attention des députés présents, Robert Raeber, Président de la CIAA, a souligné l'importance de l'industrie agro-alimentaire dans le débat sur la réforme de la PAC. Joseph Daul a rappelé que la PAC avait été un des piliers de la construction européenne. Il a invité l'industrie alimentaire à contribuer à assurer l'avenir de l'agriculture européenne. La soirée de la CIAA a aussi gagné sa notoriété grâce à un buffet de spécialités culinaires des quinze et à une ambiance conviviale. Cette quatrième édition n'y a pas fait exception. (Suite p.30)



Le Commissaire D. Byrne au Sommet Alimentaire Européen



Le député J. Daul

Paris, 20-24 octobre 2002

La CIAA participe au SIAL 2002

Pour la première fois, la CIAA a participé au SIAL aux côtés de l'ANIA (Association nationale des industries alimentaires en France). Le stand de la CIAA et de l'ANIA a accueilli de nombreux visiteurs. La conférence de la CIAA, "Qualité et sécurité alimentaire dans une Europe élargie", qui a réuni plus de 120 personnes, était l'un des événements marquants de cette édition.

Pour traiter de ces questions, la CIAA avait invité Mme Paola Testori, directrice pour la sécurité alimentaire à la Commission européenne (DG SANCO), M. Rudolph Jansky, vice-Ministre tchèque pour la production et le commerce agricole, et Frank Riboud, Président Directeur Général du Groupe Danone.

Pour Mme Testori, l'élargissement ne devait en rien compromettre le niveau élevé de sécurité alimentaire dans l'UE. Certes, des efforts importants restaient à accomplir d'ici à l'adhésion, surtout en matière de contrôles sanitaires et vétérinaires aux frontières extérieures de l'Union, mais les Etats candidats devraient être prêts d'ici là. Une opinion partagée par M. Jansky qui estimait son pays bien placé en la matière.

Pour Danone, l'élargissement ne sera pas une révolution puisque le groupe est déjà présent dans les pays candidats depuis le début des années 90. "Nous appliquons des normes de sécurité qui, le plus souvent, dépassent les normes légales. La sécurité et la qualité de nos produits sont un impératif où que nous soyons", a souligné Frank Riboud, Président Directeur Général du Groupe Danone.

Dans son discours de clôture, Robert Raeber, Président de la CIAA, a insisté sur le rôle clé joué par l'industrie agro-alimentaire pour aider ces pays à se rapprocher des normes européennes.

"L'élargissement ne doit en rien compromettre le niveau élevé de sécurité alimentaire dans l'UE"

Paola Testori (DG SANCO), conférence CIAA au SIAL, octobre 2002

Bruxelles, 25-26 novembre 2002

Conférence de European Voice sur la future législation alimentaire européenne

La CIAA était l'un des partenaires officiels de la conférence organisée par l'hebdomadaire européen "European Voice" consacrée principalement à la réforme de la Politique Agricole Commune. Dietrich Oetzel, Président du Comité Commerce et Compétitivité de la CIAA, représentait la CIAA lors de la session "PAC et OMC: une réforme est essentielle pour assurer la compétitivité".

"Le débat sur la réforme de la PAC doit se poursuivre car il s'agit d'une condition clé du renforcement de la compétitivité de l'UE sur les marchés mondiaux", a-t-il déclaré.



D. Oetzel, Président du Comité Commerce et Compétitivité de la CIAA

Autres actions de communication

Tout au long de l'année, la CIAA a multiplié les actions pour renforcer sa visibilité et pour renforcer son dialogue avec les médias tant européens que nationaux. Ainsi la CIAA a organisé des visites d'usines, des petits déjeuners pour la presse et a communiqué sa position de façon plus régulière aux médias. Enfin, le nouveau Président de la CIAA a entamé une visite des différents Etats membres dans le but notamment de rencontrer la presse locale.

INFORMATION ET publications

La CIAA, source d'information
sur l'industrie agro-alimentaire
européenne

- ▶ La voix de l'industrie agro-alimentaire européenne sur l'Internet

www.ciaa.be



- ▶ Rapport de la CIAA sur le développement durable



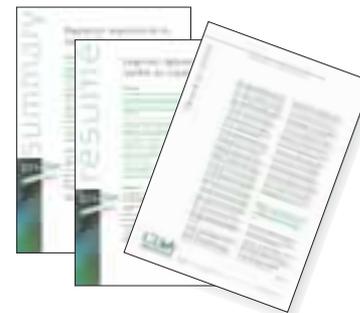
- ▶ Faits et chiffres de l'industrie: l'industrie et la PAC



- ▶ Chiffres et tendances de l'industrie agro-alimentaire



- ▶ Résumés de positions



- ▶ Rapport sur l'état d'avancement de la législation alimentaire dans l'UE. Bientôt sur CD-Rom

COMITÉS ET GROUPES D' experts



Comité politique alimentaire et des consommateurs

■ **Président:** Gert Schipper (UNILEVER)
Remplacé en janvier 2003
par John Wood (FDF)

■ **Steering Group**

Michael Blass (FIAA)
Thierry Geslain (ANIA)
Matthias Horst (BLL-BVE)
Guido Kayaert (NESTLE / FEVIA)
Michael Knowles (COCA-COLA / UNESDA)
Daniele Rossi (FEDERALIMENTARE)
Pilar Velázquez (FIAB)

■ **Groupes d'Experts**

Information du Consommateur

Angelika Mrohs (BLL-BVE)

Ingrédients alimentaires

Ludwig Bercht (VAI)
Joy Hardinge (FDF)

Politique nutritionnelle

Marta Baffigo (KRAFT FOODS / CAOISCO)

Nouveaux aliments

Agnès Davi (DANONE / ANIA)

Ajout de nutriments

Jean-Loup Allain (IDACE)

Contaminants

Andy Crimes (UNILEVER / FDF)

Matériaux en contact

Michael Knowles (COCA-COLA / UNESDA)

Allégations

Marie-Odile Gailing (NESTLE / ANIA)

Hygiène

Pilar Velázquez (FIAB)

Normes internationales

Guido Kayaert (NESTLE / FEVIA)

Traçabilité

Roland Stalder (NESTLE / ANIA)

Acrylamide

John Wood (FDF)



Comité environnement

■ **Présidente:** Irina du Bois
(NESTLE / AFCASOLE-EUROGLACES)

■ **Steering Group**

David Bellamy (FDF)
Claire Bosch (FEVIA)
Jean-Yves Dupré (DANONE / ANIA)
Franki Grilli (FERRERO / CAOISCO)
Greet Keppens (AMYLUM / AAC)
Joop F. Kleibeuker (EDA)
Thomas Ingermann (FRAFT FOODS)

■ **Groupes d'Experts**

Emballages

Joop F. Kleibeuker (EDA)

Boues et déchets bio-dégradables

Greet Keppens (AMYLUM / AAC)

Matières premières secondaires

Claire Bosch (FEVIA)

Politique intégrée des produits

Franki Grilli (FERRERO / CAOISCO)

Meilleures techniques disponibles

Dave A. Williams (UNILEVER / FDF)



Comité commerce et compétitivité

■ **Président:** Dietrich Oetzel (MARS / BLL-BVE)

■ **Steering Group:**

Eduard Arruga i Valeri (NESTLE / AFCASOLE)
Elvio Biancotti (FIAL)
Horacio González Alemán (FIAB)
Bruno Guichard (FIAB)
Eberhard Hetzner (ASSIFONTE / BLL-BVE)
Willem J. Laan (UNILEVER / VAI / IMACE)
Jonathan Peel (FDF)
Jean-Luc Pelletier (USIPA / ANIA)

■ **Groupes d'Experts**

Politique agricole

Bruno Guichard (FIAB)

Procédures import/export

Eduard Arruga i Valeri (NESTLE / AFCASOLE)

Commerce

Jean-Luc Pelletier (USIPA / ANIA)

Elargissement

Eberhard Hetzner (ASSIFONTE / BLL-BVE)

CONSEIL D'

administration

Président: M. J. MARTIN

Allemagne

M. T. SPETTMANN
Porte-parole du Conseil d'administration,
Südzucker AG

M. H. VON KEMPEN
Porte-parole du Comité de Direction,
Rich. Hengstenberg GmbH

Autriche

M. F. GANTNER
Président d'honneur de l'association
autrichienne des boissons rafraîchissantes

M. O. BLODER*
Directeur général, Unilever

Belgique

M. G. KAYAERT
Vice-Président, Nestlé

M. A. DARDENNE*
Administrateur Délégué, Tiense
Suikerraffinaderij

Danemark

M. M. RAHBK HANSEN
Président Directeur Général, Rahbekfisk A/S

M. O. L. JUUL*
Directeur, FI (Fédération danoise des
industries agro-alimentaires)

Espagne

M. C. DE JAUREGUIZAR SERRANO
Président Directeur Général, Heineken Espagne

M. J. CAMIN TORRENS
Directeur Adjoint, Nestlé
Vice-Président, FIAB (Fédération espagnole
des industries agro-alimentaires)

Finlande

M. B. PAULIG
Président, Paulig Oy

M. K. HEMILÄ*
Directeur Général, ETL (Fédération
finlandaise des industries agro-alimentaires)

France

M. G. CASALA
Directeur général, Stratégies internationales
Danone

M. O. DESFORGES
Vice-Président, Unilever-Bestfoods France

Grèce

M. D. DASKALOPOULOS
Président, SEVT (Fédération grecque des
industries alimentaires)
Président Directeur Général, Delta Dairy SA

M. I. YIOTIS *
Vice-Président, SEVT (Fédération grecque des
industries agro-alimentaires), Yiotis S.A.

Irlande

M. C. BROWNLEY
Directeur Exécutif Adjoint, Diageo

M. C. FITZGERALD *
Directeur, FDF Ireland (Fédération irlandaise
des industries agro-alimentaires)

Italie

M. L. ROSSI DI MONTELEA
Président, Federalimentare (Fédération
italienne des industries agro-alimentaires)
Président Directeur Général, Martini & Rossi

M. M. VITALE
Président, Azzozucchero

Luxembourg

M. P-M. BRUNETTI
Directeur Affaires Européennes, Ferrero

M. E. MÜLLER*
Président, FIAL (Fédération luxembourgeoise
des industries agro-alimentaires)

Pays-Bas

M. H. JONGENELEN
Senior Vice-Président Affaires extérieures,
Unilever

M. F. TUMMERS*
Président, VAI (Fédération néerlandaise des
industries agro-alimentaires)

Portugal

M. J. HENRIQUES PEREIRA
Président, FIPA (Fédération portugaise des
industries agro-alimentaires)

M. C. CATTANEO*
Vice-Président, Parmalat Portugal SA

Grande Bretagne

Mrs A. RICHARDS
Vice-Président Supplier Development,
Mars Confectionary

Sir Richard GEORGE
Président et Directeur Exécutif, Weetabix Ltd

Suède

M. P. ELVING
Vice-Président, Directeur pour les Pays
Nordiques, Kraft Foods

M. H. AHLQVIST *
Président, LI (Fédération suédoise des
industries agro-alimentaires)
Président, Cerealia AB

Comité européen des grandes entreprises de l'industrie agro-alimentaire

Mme C. PIWNICA
Vice-Présidente Affaires gouvernementales,
Tate & Lyle

Secteurs

M. Y. GOEMANS
Président EUVEPRO, produits intermédiaires

M. R. de LOOZ-CORSWAREM
Secrétaire général CBMC, 2^e transformation
liquide

M. J. MARIHART
Président CEFS, 1^{re} transformation végétale

M. E. VAN DER PLUYM
Président CLITRAVI, produits d'origine
animale

M. D. ZIMMER
Secrétaire général CAOISCO,
2^e transformation solide

(*) Suppléant

MEMBRES DE LA CIAA

FÉDÉRATIONS NATIONALES



Allemagne

BLL/BVE-BUNDESVEREINIGUNG DER DEUTSCHEN ERNÄHRUNGSINDUSTRIEN/BUND FÜR LEBENSMITTELRECHT UND LEBENSMITTELKUNDE



Autriche

FAIA - FACHVERBAND LEBENSMITTELINDUSTRIE



Belgique

FEVIA - FEDERATION DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE/ FEDERATIE VOEDINGSINDUSTRIE



Danemark

FI - FOEDEVAREINDUSTRIEN



Espagne

FIAB - FEDERACIÓN ESPAÑOLA DE INDUSTRIA DE LA ALIMENTACIÓN Y BEBIDAS



Finlande

ETL - ELINTARVIKETEOLLISUUSLIITTO RY



France

ANIA - ASSOCIATION NATIONALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES



Grèce

SEVT - FEDERATION OF HELLENIC FOOD INDUSTRIES



Irlande

FDF - FOOD AND DRINK FEDERATION IRELAND



Italie

FEDERALIMENTARE- FEDERAZIONE ITALIANA DELL'INDUSTRIA ALIMENTARE - ALIMENTARE SERVIZI



Luxembourg

FIAL - FEDERATION DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES LUXEMBOURGEOISES



Pays-Bas

VAI - NEDERLANDSE VOEDINGSMIDDELEN INDUSTRIE



Portugal

FIPA - FEDERAÇÃO DAS INDUSTRIAS PORTUGUESES AGRO-ALIMENTARES



Royaume Uni

FDF - FOOD & DRINK FEDERATION



Suède

LI - LIVSMEDELSFÖRETAGEN

Observateurs:



Estonie

ETL - ESTONIAN NATIONAL FOOD & DRINK FEDERATION



Hongrie

FHFI (EFOSZ) - FEDERATION OF HUNGARIAN FOOD INDUSTRIES



Norvège

NBL- NORVEGIAN FOOD INDUSTRY FEDERATION



Pologne

PFFI (PFPZ) - POLISH FEDERATION OF FOOD INDUSTRY



République tchèque

PKCR- FEDERATION OF THE FOOD & DRINK INDUSTRIES OF THE CZECH REPUBLIC



Slovaquie

SLOVAKIA FOOD FEDERATION



Slovénie

ASSOCIATION OF FOOD INDUSTRIES OF SLOVENIA
(à partir de 2003)

COMITE EUROPEEN DES GRANDES ENTREPRISES DE L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE

ADM
CARGILL
CERESTAR
COCA-COLA
DANONE
FERRERO
HEINEKEN
INTERBREW
KRAFT FOODS
MASTERFOODS
NESTLE EUROPE
PEPSICO
PERNOD RICARD*
SARA LEE
SÜDZUCKER
TATE & LYLE
UNILEVER

(*) à partir de 2003



LES SECTEURS

Aliments diététiques

IDACE – Association des industries des aliments diététiques de l'UE

Aliments pour animaux

FEDIAF – Fédération européenne des aliments pour animaux familiers

Amidons

AAC – Association des amidonneries de céréales de l'UE

Bière

CBMC – Les Brasseurs européens

Boissons rafraîchissantes

UNESDA – Union des associations des boissons rafraîchissantes des pays membres de l'UE

Bouillons et potages

FAIBP – Fédération des associations de l'industrie des bouillons et potages de l'UE

Café soluble

AFCASOLE – Association des fabricants de café soluble des pays de l'UE

Café torréfié

EUCA/ECF – Fédération européenne des associations de torréfacteurs de café

Céréales de petit-déjeuner

CEEREAL – Association européenne de producteurs de céréales

Chocolats, biscuits et confiserie

CAOBISCO – Association des industries de la chocolaterie, biscuiterie, biscotterie et confiserie de l'UE

Eaux minérales

UNESSEM – Union des industries des eaux minérales et eaux de sources

Farines

GAM – Groupement des associations meunières de l'UE

Fruits et légumes en conserves

OEITFL – Organisation européenne des industries transformatrices de fruits et légumes

Glaces alimentaires

EUROGLACES – Association des industries des glaces alimentaires de l'UE

Huiles

FEDIOL – Fédération de l'industrie de l'huilerie de l'UE

Isoglucose

API – Association des producteurs d'isoglucose

Jus de fruits et légumes

AIJN – Association de l'industrie des jus et nectars de fruits et légumes de l'UE

Levures

COFALEC – Comité des fabricants de levure de panification de l'UE

Margarines

IMACE – Association de l'industrie margarière des pays de l'Europe

Pâtes alimentaires

UNAFPA – Union des associations de fabricants de pâtes alimentaires de l'UE

Produits intermédiaires pour la boulangerie et la pâtisserie

FEDIMA – Fédération des industries de produits intermédiaires pour la boulangerie et la pâtisserie dans l'EEE

Produits laitiers

EDA – Association laitière européenne

Protéines végétales

EUVEPRO – Fédération européenne des protéines végétales

Sauces et condiments

FIC EUROPE – Fédération des industries condimentaires

Sel

ESPA – Association européenne des producteurs de sel

Semoules

SEMOULIERS – Union des associations de semouliers de l'UE

Snacks

ESA – Association européenne des producteurs de snacks

Sucre

CEFS – Comité européen des fabricants de sucre

Surgelés

FAFPAS – Fédération des associations des fabricants de produits alimentaires surgelés de l'UE

Thé

ETC – Comité européen du thé

Transformation de la pomme de terre

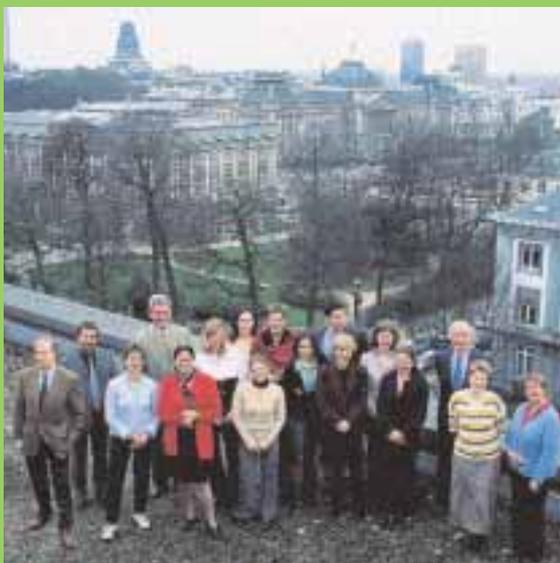
UEITP – Union européenne des industries de la transformation de la pomme de terre

Viande et charcuterie

CLITRAVI – Centre de liaison des industries transformatrices de viandes de l'UE

LE secrétariat

DE LA CIAA À BRUXELLES



Directeur général

Raymond Destin

Affaires scientifiques et réglementaires

Dominique Taeymans
Sabine Nafziger
Juliana Martínez Sánchez
Marta Bertran Esteve*
Sophie Margetis

Affaires environnementales

Elisabeth Comère
Donata Nickel

Affaires économiques

Nathalie Lecocq
Evelyne Dollet
Jeremy Streatfeild
Samantha Naccachian

Business Support Programme

Giorgio Bosetti Carcano

Communication

Thierry Dieu

Relations avec le Parlement européen

Katie Carson

Administration

Régine Mynsberghe
Jacqueline Maréchal

(*) Aussi Affaires Environnementales

Pour plus d'information:

Avenue des Arts 43
B-1040 Bruxelles

Téléphone:
+32 (0)2 514 11 11

Fax:
+32 (0)2 511 29 05

e-mail:
ciaa@ciaa.be

www.ciaa.be

L'équipe de la CIAA tient à rendre hommage à Michèle Van Cauter, à la CIAA depuis fin 1989 et actuellement en congé de maladie prolongé.



Confédération des Industries agro-alimentaires de l'UE
Confederation of the food and drink industries of the EU

Avenue des Arts 43
B-1040 Bruxelles
Belgium

Tél: +32.2.514 11 11
Fax: +32.2.511 29 05
E-mail: ciaa@ciaa.be
www.ciaa.be